

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024 DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ÉDITORIAL.....	3
TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE : ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !.....	4
L'ANNÉE 2024 EN CHIFFRES	5
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024.....	6
LE FUTUR SIÈGE DE TE 47.....	8
LES COMMISSIONS TERRITORIALES D'ÉNERGIE (CTE)	9
ÉTAT DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES AU 31.12.2024.....	10
ÉLECTRIFICATION	11
La concession d'électricité.....	12
Le patrimoine de la concession.....	13
Activité du pôle électrification – Embellissement des postes de transformation.....	14
ÉCLAIRAGE PUBLIC	15
Les travaux et la maintenance	16
Avancement du programme de rénovation énergétique.....	17
Quelques réalisations.....	18
GAZ	19
La compétence gaz	20
Les concessions gaz	21
CO'METH 47 : de la planification territoriale à la concrétisation de projets de production de gaz vert.....	22
MOBILITÉS DURABLES	23
Mobive en Lot-et-Garonne.....	24
Mobi'vélo.....	25
La mobilité au BioGNV	26
PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DURABLE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES	27
Rénovation énergétique des bâtiments publics.....	28
Électricité photovoltaïque	29
Développement de la chaleur renouvelable	29
FONCTIONNEMENT DE TE 47	31
Vos élus.....	32
Activité du pôle juridique.....	34
La communication.....	35
Le budget général du syndicat en 2024.....	36
L'équipe et les moyens.....	38
Organigramme des services de TE 47 au 31.12.2024.....	40
NOUVELLES ACTIONS TE 47	41
Plan de corps de rue simplifié (PCRS).....	42
InfoGéo 47.....	43
Programme Libellule.....	44
SEM AVERGIES	45
Activité de la Sem AVERGIES.....	46

ÉDITORIAL

L'énergie est un droit fondamental et un enjeu majeur qui conditionne le développement économique, la cohésion sociale, l'adaptation au changement climatique. Fidèles à nos valeurs, les engagements de TE 47 sur l'année 2024 sont restés inchangés : accompagner les communes dans cette transition énergétique tout en assurant la continuité de nos missions historiques, fondées sur la solidarité territoriale et la qualité du service public.

Notre compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité (AODE) nous place au sein des enjeux énergétiques. Dans cet objectif, TE 47 a su créer au fil des années, des partenariats avec d'autres syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine. Des solutions ont été déployées permettant le groupement d'achats, la maîtrise des consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables, la décarbonation de la mobilité, et ainsi agir pour le ralentissement du réchauffement de notre planète, enjeu de sécurité et de qualité de vie.

2024 restera une année importante en matière d'information géographique.

A la demande du Centre de Gestion du Lot-et-Garonne, TE 47 a repris leur mission InfoGéo47. Cette confiance nous honore mais nous engage. Les services de TE 47 s'emploient à répondre aux attentes des collectivités avec beaucoup de rigueur et d'efficacité.

TE 47 est devenue Autorité Publique Locale Compétente pour la réalisation et la coordination d'un Plan de Corps de Rue Simplifié afin de répondre à



l'exigence fixée par l'État de mettre en place pour 2026 pour tous les gestionnaires de réseaux, un fond de plan de référence de très haute précision.

L'année 2024 ne se résume pas à cette activité, ce rapport retrace et traduit toute l'énergie de TE 47 au service du territoire lot-et-garonnais, et en particulier de ses communes.

Je tiens à exprimer, en toute sobriété, ma sincère gratitude envers les élus, les partenaires, les agents et l'ensemble des acteurs engagés à nos côtés, dont l'implication continue contribue chaque jour au service de l'intérêt général pour un territoire d'énergie.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Marc Causse,
Président de Territoire d'Énergie
Lot-et-Garonne



TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE : ACTEUR MAJEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE !

 **319 communes réparties**
en 7 Commissions Territoriales d'Énergie (CTE)

 **58 élus**
au Comité Syndical

53 agents
composant l'équipe administrative et technique

211 498 usagers
HTA et BT
12 935 producteurs
d'énergie renouvelable
(électricité, gaz)

Crée en 1953, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale qui regroupe aujourd'hui l'ensemble des **319 communes de Lot-et-Garonne**. **Unique autorité organisatrice du service public de l'électricité**, TE 47 est devenu en 72 ans un **acteur majeur de l'aménagement énergétique du territoire** et œuvre au quotidien pour répondre au mieux aux besoins des usagers et accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets.

 **Électrification**
(319 communes)

Compétence obligatoire. TE 47 veille à la bonne organisation, à la cohérence et à la qualité du service public de distribution d'électricité sur tout le Lot-et-Garonne. En tant qu'unique autorité organisatrice et propriétaire des réseaux, il assure le contrôle de la concession confiée à Enedis pour la distribution et à EDF pour la fourniture au tarif réglementé de vente et réalise sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau électrique.

 **Réseaux de chaleur ou de froid** (19 communes)

Compétence optionnelle. TE 47 assure, aux lieu et place de ses membres qui lui transfèrent la compétence, la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation d'infrastructures de production, de distribution et de fourniture de chaleur ou de froid, en particulier d'origine renouvelable, ainsi que la représentation et la défense des intérêts des usagers dans leurs relations avec les délégataires éventuels de service public.

 **Mobilités durables**
(110 communes)

Regroupe 3 compétences optionnelles : Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (110 communes), Infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules (2 communes) et Infrastructures de ravitaillement en hydrogène de véhicules. TE 47 assure la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des infrastructures sur le territoire des communes lui ayant transféré une ou plusieurs des 3 compétences.

 **Gaz**
(167 communes)

Compétence optionnelle. TE 47 exerce le contrôle de la concession gaz des communes desservies en gaz lui ayant transféré cette compétence. Il agit pour le développement du gaz, en particulier renouvelable, en Lot-et-Garonne, en réalisant, à la demande des communes, des études de faisabilité pour de nouvelles dessertes ou des extensions.

 **Éclairage public**
(267 communes)

Regroupe 3 compétences optionnelles : Éclairage Public (267 communes), Signalisation Lumineuse Tricolore (65 communes) et Éclairage des Infrastructures Sportives (98 communes). TE 47 assure la maîtrise d'ouvrage et l'exploitation des équipements et réseaux sur le territoire des communes lui ayant transféré une ou plusieurs des 3 compétences.

LES ACTIVITÉS CONNEXES

Le Syndicat exerce d'autres activités accessoires dans les domaines connexes aux compétences qui lui sont transférées :

- dans les **domaines de l'énergie** et des compétences optionnelles : maîtrise de la demande énergétique et rénovation énergétique, utilisation rationnelle de l'énergie et optimisation de l'exploitation de systèmes énergétiques, production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, hydroélectricité, chaleur), achat et gestion de l'énergie.
- dans les **domaines des télécommunications** : enfouissements coordonnés des réseaux, assistance au déploiement d'infrastructures de réseaux Très Haut Débit, assistance à la récupération des redevances dues par les opérateurs.
- dans la **mise en commun de moyens et la mise en œuvre d'actions communes** : possibilité d'adhésion à un autre Établissement Public de Coopération Intercommunale, possibilité de participation à une Société Publique Locale (SPL) ou d'Économie Mixte (SEM), possibilité de participation ou de coordination de groupements d'achats.
- dans le domaine de **l'information géographique** : mise en œuvre d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) à maille départementale, développement de services autour de l'information géographique.

L'ANNÉE 2024 EN CHIFFRES



GAZ

66 communes
desservies en gaz naturel

1 082 km
de réseau de gaz naturel

et **2 communes**
desservies en gaz propane

983,5 GWh
acheminés dont **4,5 GWh**
en gaz propane

27 320
clients raccordés
dont **246** en gaz propane

17,4 km
de réseau propane



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Interventions sur
7 503 points lumineux
en maintenance

247 ordres
de services travaux

2 684 193 € TTC
de travaux

379 devis émis

1 700 points
lumineux **renovés**

633 339 €
d'interventions de maintenance
préventive et curative



ÉLECTRIFICATION



18 219 km
de réseau électrique

8 390 km de réseau HTA
9 829 km de réseau BT



211 498 usagers
HTA et BT

27 opérations
de sécurisation

6 382 514 € TTC
de travaux de renforcement

547 certificats
d'urbanisme

24 opérations
d'effacement de réseau

131 opérations
de desserte



Montant total
d'investissement
ER et TELECOM :

13 197 775 € TTC

734 permis
de construire

99 opérations
de renforcement

241 déclarations
préalables

36 permis
d'aménager



ÉNERGIE

219 membres
pour la CATE (Convention
d'Accompagnement à la Transition
Énergétique)

179 membres
du groupement de commandes
EnR-MDE

4 réseaux de chaleur

15 centrales
PV en fonctionnement



570 MWh
de production
photovoltaïque

22 GWh cumac
de CEE principalement
dans le cadre de travaux EP

3,2 GWh
de chaleur renouvelable
produite



MOBILITÉS DURABLES



120 bornes
de recharges
dont **8** installées en 2024

2 stations
bioGNV ouvertes

17 371 sessions
de charge en 47

1 station
bioGNV en projet

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024



COMMUNICATION

30 avril 2024 – SILENCE, CA TOURNE !

Les couloirs de TE 47 se sont transformés en véritable studio de tournage. Lauréat du concours « Cube Ville » organisé par ACTEE afin de valoriser les missions des économes de flux, TE 47 a pu bénéficier d'une subvention de 5 000 € pour réaliser cette vidéo. Après un brainstorming interne, certains agents de TE 47 dont nos économes de flux, ont revêtu leur plus belle tenue pour se mettre en scène avec humour, dynamisme, endurance et professionnalisme. Résultat : une vidéo largement diffusée pour valoriser notre activité !



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

13 juin 2024 – Rencontres de l'Efficacité Énergétique

TE 47 a organisé une journée dédiée à la sensibilisation de tous les acteurs sur les enjeux liés à l'efficacité énergétique et à la promotion de solutions innovantes dans ce domaine. Au programme, plusieurs conférences animées par des experts du secteur et une exposition de matériel et équipements mettant en avant les dernières avancées technologiques et les bonnes pratiques en matière d'efficacité et de rénovation énergétique.



FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Juin 2024 – 39^e Congrès National de la FNCCR

Le 39^e Congrès National de la FNCCR s'est tenu les 26, 27 et 28 juin 2024 à Besançon. À cette occasion, les syndicats d'énergie membres de l'entente TENAQ s'y sont retrouvés afin de tenir un stand commun. Avec plus de 1 450 congressistes, 116 exposants et un millier de visiteurs, élus et agents de TE 47 ont pu échanger et débattre avec les grands acteurs du secteur énergétique français. Des moments forts pour discuter des enjeux actuels et futurs et renforcer notre engagement vers une transition énergétique durable. À cette occasion, Monsieur Causse a tenu une conférence sur la thématique « Gaz Verts : opportunité durable des territoires ».



6 - Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne



COMMUNICATION

7 septembre 2024 - TE 47 ON AIR !

Depuis le 7 septembre 2024, TE 47 et EAU 47 ont animé en alternance tous les samedis, la chronique Ecogeste de l'émission Coté Maison sur la radio 47 FM. Des agents de TE 47 se sont prêtés à l'exercice en parlant, chacun leur tour, des thématiques suivantes : le confort d'été et l'isolation des combles, la production d'électricité renouvelable et l'autoconsommation à la maison, bien choisir son fournisseur d'énergie, le recyclage des matières premières et la réduction du volume des déchets, la qualité de l'air intérieur, le réseau de bornes de recharge pour véhicule électrique Mobive, la gestion du réseau électrique en Lot-et-Garonne... Vous avez manqué une émission ? Écoutez le replay sur le site de 47FM.





MOBILITÉS DURABLES

10 octobre 2024 – Inauguration de la station BioGNV d'Agen-Boé

Située au marché aux bestiaux, Avenue d'Aquitaine à Boé, cette station est le fruit d'un projet initié par TE 47 en partenariat avec l'Agglomération d'Agen pour son réseau de bennes à ordures ménagères, de bus urbains ainsi que pour la plateforme U-LOG. Elle distribue du Bio-Gaz Naturel Véhicule, un carburant 100% renouvelable issu de la méthanisation agricole sur le département. L'inauguration a eu lieu le 10 octobre 2024 en présence de tous les partenaires et acteurs de ce projet.



INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

11 octobre 2024 – Congrès des maires du Lot-et-Garonne

TE 47 était présent au Congrès des Maires de Lot-et-Garonne, à Agen AGORA, aux côtés de la Sem AVERGIES.

Propice aux échanges entre élus locaux et acteurs économiques, cet événement est l'opportunité pour TE 47 de mettre en lumière ses actions concrètes et ses ambitions en matière de transition énergétique. Cette année, TE 47 a fait le choix de présenter son activité liée à l'information géographique avec la mise en place du PCRS.



COMMUNICATION

7 novembre 2024 – Actions RSE

TE 47 accélère ses actions de sensibilisation face au changement climatique. Une séance de formation sur la Fresque du Climat a été organisée pour 14 agents. 7 d'entre eux formeront à leur tour, les autres agents TE 47 pour que tous comprennent les impacts environnementaux de l'activité humaine et les enjeux liés. Dans la même veine, TE 47 a adhéré au Cluster Eau et Climat, implanté à Sainte-Colombe-en-Bruilhois, qui vise à développer des solutions d'économies d'énergie, en lien avec l'eau.



FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

14 novembre 2024 – Mécénat de l'ONG Électriciens sans frontières

TE 47 soutient l'ONG Electriciens sans frontières qui œuvre pour l'accès à l'électricité des populations les plus vulnérables, dans le monde. Depuis 2024, TE 47 s'est engagé à aider une école située à Madagascar, en contribuant à l'installation de production et distribution d'électricité, à la distribution de l'eau et à l'installation de lampadaires.



LE FUTUR SIÈGE DE TE 47

Depuis le début des années 80, le siège de TE 47 est implanté au 26 rue Diderot, au cœur d'Agen. Cet emplacement au centre d'Agen, accessible par les transports en commun, en particulier la gare, et les mobilités douces, a permis d'assurer un développement du syndicat en conformité avec les objectifs de développement des mobilités durables et collectives.

Malgré ce positionnement stratégique et l'image que ce bâtiment ancien donnait à TE 47, cette implantation n'était plus adaptée à l'évolution des effectifs du syndicat. De plus, ce site ne correspondait plus à l'image d'exemplarité énergétique et d'innovation prônée par le syndicat.



Le positionnement du nouveau siège, à proximité du centre-ville et de la gare ferroviaire, avec un accès par les moyens de mobilités doux et les transports en commun, correspond en tout point à la vision de TE 47 sur le développement des mobilités décarbonées.

Ce bâtiment présentera des performances énergétiques exemplaires, conformes à la réglementation RE 2020, permettant ainsi de réduire l'impact environnemental du projet.

De nombreuses solutions innovantes et éco-responsables ont été mises en œuvre : panneaux photovoltaïques permettant une auto-consommation de l'électricité produite, chauffage par PAC hybride gaz avec une proportion d'hydrogène autoproduit par des panneaux dédiés, bornes de charges pour véhicules électriques en V2G (Véhicule To Grid) permettant d'utiliser les batteries des véhicules électriques comme stockage d'électricité restituée ensuite partiellement pour les usages du bâtiment, récupération des eaux de pluie pour assurer l'alimentation des toilettes et l'arrosage des plantations.

La réflexion d'intégrer le futur écoquartier « Agen – La Villette » a été engagée par les élus dès 2020. Un groupe de travail constitué de 4 élus, Jean-Marc Causse, Michel Ponthoreau, Jean Pinasseau et Patrick Lafargue a mené les négociations avec le promoteur PHM Invest (filiale groupe Marraud) pour finaliser l'acquisition de 2 lots sur l'aménagement : un lot dédié au bâtiment et un lot dédié au stationnement des agents et visiteurs. Ce groupe d'élus a également été associé à la définition du besoin et aux décisions sur les orientations principales, aussi bien techniques que financières.

L'acte d'acquisition pour le bâtiment a été signé le 16 septembre 2024 et l'acte d'acquisition pour l'espace de stationnement le 24 octobre 2024.



Un groupe de travail regroupant des représentants de chaque pôle a été régulièrement réuni pour travailler de manière collaborative sur l'organisation des locaux et les finitions des aménagements intérieurs. Les spécialistes sécurité, archivage, courants forts et faibles et rénovation énergétique de TE 47 ont été également associés aux études pour faire de ce projet **une réussite partagée rendue possible par la synergie des compétences et des volontés.**

Réalisé par le promoteur PHM Invest, l'immeuble comportera 4 niveaux, sera d'une surface plancher de 1 527 m². Il pourrait accueillir à terme jusqu'à 70 personnes.

Le déménagement des services de TE 47 dans les nouveaux locaux est prévu dans le courant du 1^{er} trimestre 2026.

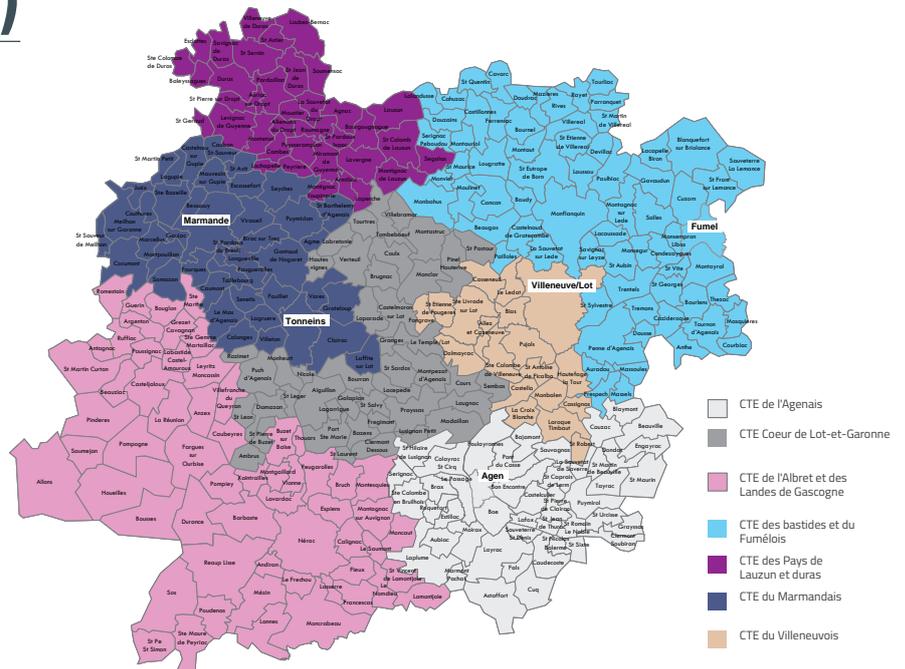
LES COMMISSIONS TERRITORIALES D'ÉNERGIE (CTE)

Depuis le 1^{er} mars 2020, le département est décomposé en 7 zones géographique qui épousent les contours des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération pour former les Commissions Territoriales de l'Énergie (CTE).

Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne souhaite maintenir une relation de proximité avec ses communes et ses adhérents, c'est pourquoi, 2 fois par an, TE 47 organise des réunions d'informations décentralisées dans chaque secteur, à destination des communes et des élus.



Réunion CTE de l'Albret et des Landes de Gascogne.



CTE 2024	Session 1	Session 2
Agénois	05 juin 2024 à Sainte-Colombe-en-Bruilhois	27 novembre 2024 à Moirax
Cœur de Lot-et-Garonne	28 mai 2024 à Brugnac	26 novembre 2024 à Clermont-Dessous
Albret et Landes de Gascogne	18 juin 2024 à Mézin	22 novembre 2024 à Pindères
Bastides et Fuméliois	29 mai 2024 à Monbahus	05 décembre 2024 à Tournon-d'Agénois
Pays de Lauzun et Duras	22 mai 2024 à Sainte-Colombe-de-Duras	04 décembre 2024 à Puysserampion
Marmandais	06 juin 2024 à Saint-Pardoux-du-Breuil	25 novembre 2024 à Caumont-sur-Garonne
Villeneuvois	10 juin 2024 à La Croix-Blanche	10 décembre 2024 à Monbalen

Les thématiques abordées au cours de ces 2 sessions de réunions sur 2024 :

En matière de Communication

- Évolution du Site Internet de TE 47
- Mise en œuvre d'une démarche d'actions pédagogiques autour de l'énergie

En matière d'Électrification

- Embellissement des postes de transformation : retour sur les réalisations de l'année passée, lancement de l'appel à projet 2025 et annonce des candidatures retenues
- Présentation du Compte-Rendu d'Activité de la Concession remis par Enedis pour l'exercice 2023

En matière de Mobilités durables

- Lancement et avancement du Schéma Directeur Départemental d'Infrastructures de Recharges pour Vélo à Assistance Électrique (SDIRVAE)

En matière de Chaleur renouvelable

- Substitution de la chaleur au fioul par de la chaleur renouvelable
- Présentation des projets en cours et des mises en service en 2024

En matière de Rénovation énergétique du bâti public

- Synthèse de l'opération RELUX et démarrage du marché travaux
- Opération Monitoring Énergétique
- Présentation de la prestation thermographie infrarouge proposée par TE 47

En matière d'Achat d'Énergie

- Perspectives de prix d'achat d'électricité et de gaz pour 2025
- Préparation d'un appel d'offre groupé de gaz propane

En matière de Méthanisation Agricole

- Avancement des projets en cours

En matière d'Information Géographique

- Présentation de la démarche Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)
- Structuration d'une coordination départementale concernant les analyses Amiante et HAP en voirie
- Mise en œuvre de l'action InfoGéo 47 par TE 47 à compter du 1^{er} janvier 2025

Au sujet de la Sem AVERGIES

- Appel à projet centrales au sol sur sites dégradés

ÉLECTRIFICATION

Propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne, TE 47 est **maître d'ouvrage de travaux sur le réseau électrique, pilotés par son Pôle Électrification/Télécommunications.**

TE 47 est également autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) et à ce titre, exerce le contrôle de l'activité des concessionnaires du service public de l'électricité, EDF et ENEDIS.

Ce contrôle a pour objectif de garantir **une bonne qualité de l'énergie, l'entretien du patrimoine concédé, de favoriser les investissements** et d'être ainsi le **garant de la qualité** du service public concédé.





LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

LES INVESTISSEMENTS ET LES ACTIONS MENÉS POUR VOS COMMUNES

Sécurisation

27
opérations
5,5 km
de réseau BT sécurisés
1 045 782 € TTC
de travaux

Renforcement

99
opérations
21,9 km
de réseau BT renforcés
6 382 514 € TTC
de travaux

Dessertes et extensions

131
opérations
2 618 661 € TTC
de travaux
► **5 nouveaux postes**
crés

► **2,8 km**
de réseau HTA créés

► **12,5 km**
de réseau BT créés

► **1 558 dossiers**
d'autorisations
d'urbanisme instruites

Dissimulation de réseau de télécommunication

24
opérations
493 829 € TTC
de travaux

Dissimulation de réseau électrique

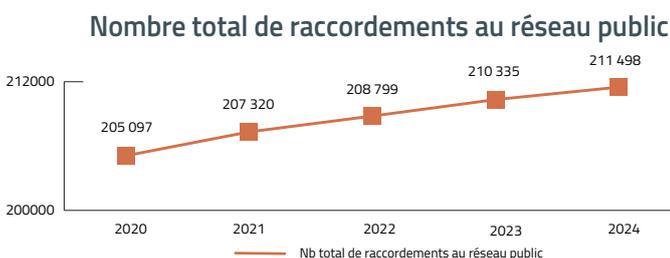
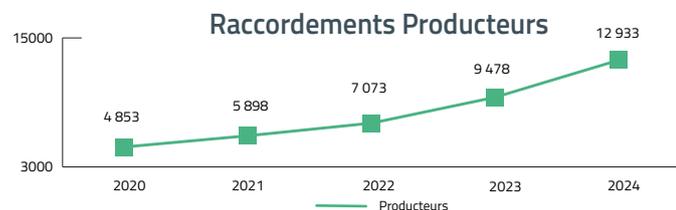
24
opérations
6,5 km
de réseau BT aérien déposé
2 656 989 € TTC
de travaux

► Une baisse significative de l'activité sécurisation est à noter du fait de l'éradication presque complète des réseaux vétustes en fils nus (2 % du réseau BT seulement) et tarissement accru des aides pour ces travaux

► Le programme Renforcement a été adapté avec une augmentation significative en volume financier réalisé entre 2023 et 2024 (+ 20 %) pour répondre à des besoins de renforcement accrus et une augmentation des coûts d'opération.

LES CLIENTS DE LA CONCESSION

Raccordements	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
Producteurs	4 853	5 898	7 073	9 478	12 933	36,5 %
Nb de raccordements au réseau public	205 097	207 320	208 799	210 335	211 498	0,6 %



À noter une augmentation modeste mais constante du nombre de clients raccordés. À l'inverse augmentation en forte accélération des raccordements de clients producteurs.

Qualité de fourniture	2023	2024	Variation
Clients mal alimentés*	1 269	1 582	24,7 %
Clients affectés par une coupure longue (> 5h)	21 054	20 426	-3,0 %
Clients affectés par plus de 6 coupures longues (> 3min)	3 095	2 982	-3,7 %

* En basse tension, un client est dit « client mal alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min) sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale 230/400 V (décret du 24 décembre 2007), soit une tension admissible comprise entre 207 et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

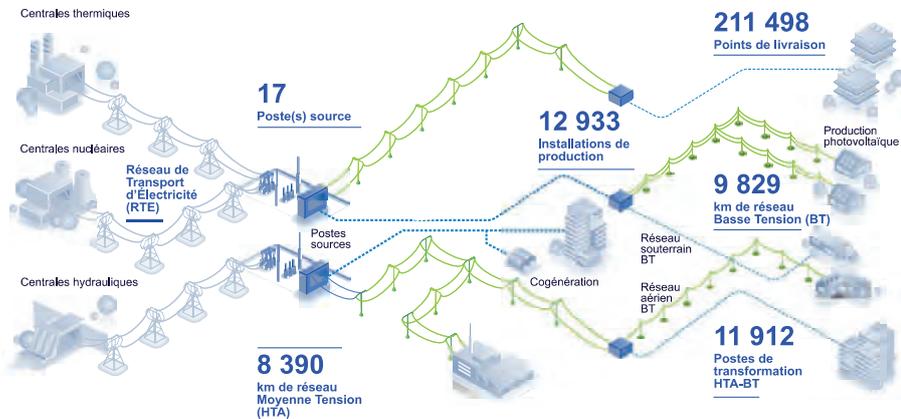
Puissance de raccordement	2023	2024	Variation
Clients raccordés en puissance < 36 kVA	206 979	208 108	0,5 %
Clients raccordés en puissance > 36 kVA	2 521	2 550	1,2 %
Clients HTA	835	840	0,6 %
Énergie acheminée (kwh)	2 012 242 025	1 992 979 541	-1,0 %

Bien que le nombre de clients s'accroisse, les volumes d'énergie acheminée baissent de près de 1 % entre 2023 et 2024, premiers signes d'une transition énergétique en marche (évolution des pratiques / performance énergétique des bâtiments / développement de l'autoproduction).

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

LES CHIFFRES CLÉS AU 31/12/24

Le réseau public de distribution d'électricité



RÉSEAU HTA (ml) et Postes HTA/BT (u)

	2023	2024	Variation
Réseau souterrain	3 465 154	3 574 140	3,1 %
Réseau torsadé	1 521	1 526	0,3 %
Réseau aérien nu	4 838 809	4 814 078	-0,5 %
Réseau total aérien	4 840 330	4 815 604	-0,5 %
Total réseau HTA	8 305 483	8 389 744	1,0 %
Taux d'enfouissement HTA	41,7%	42,6%	2,2 %
Poste de transformation HTA/BT	11 823	11 912	0,8 %

RÉSEAU BT en ml

	2023	2024	Variation
Réseau souterrain	2 494 554	2 577 873	3,3 %
Réseau torsadé	7 012 454	7 050 292	0,5 %
Réseau aérien nu	279 296	200 520	-28,2 %
Réseau total aérien	7 291 750	7 250 812	-0,6 %
Total réseau BT	9 786 304	9 828 685	0,4 %
Taux d'enfouissement BT	25,5%	26,2%	2,9 %

EFFACEMENT DE RÉSEAUX ROUTE DE LA VOIE ROMAINE À SAINT-JEAN-DE-THURAC

TE 47, à la demande de la commune de Saint-Jean-de-Thurac, a étudié dès 2023, la réalisation d'une opération de dissimulation des réseaux électriques et de télécommunications, présents sur les Route de la voie romaine et Route Denis Lamothe, les travaux ont été programmés pour 2024.

Cette opération d'effacement de réseaux aériens permettait de poursuivre un double objectif :

- ▶ Effacer les réseaux aériens existants apporte une amélioration esthétique significative du cadre de vie des riverains.
- ▶ La mise en souterrain de réseaux d'énergie et de télécommunications améliore également leur résilience face aux intempéries et diminue le risque de dommages potentiels. La qualité de service rendu aux usagers s'en trouve améliorée.



Différentes phases de réalisation de l'opération

La phase de terrassement de l'opération, la plus impactante pour les riverains s'est déroulée durant l'été 2024. Les tranchées réalisées ont permis la mise en œuvre des 1 220 mètres de câble et 608 mètres linéaires de fourreaux Télécom souterrains nécessaires au projet.

La complexité du projet a résidé dans le fait que TE 47 a restructuré l'intégralité du réseau HTA de 20kV alimentant le secteur pour permettre la dépose de quelques 740 mètres linéaires de réseaux aériens BT et HTA.



Le poste de transformation installé en haut d'un poteau de 13 m le long de la Route de la Voie Romaine a été remplacé par un poste renforcé et mieux intégré dans l'environnement.

La mise en service de cet ouvrage complexe a nécessité une programmation en plusieurs phases par l'entreprise Bouygues Energie Services, en charge de toute l'opération, en coordination avec les équipes d'ENEDIS.

Après basculement des branchements électriques et Télécom par TE 47 et ORANGE, vers les nouvelles infrastructures souterraines réalisées, la dernière phase de l'opération a consisté en la dépose des supports de réseaux devenus inutiles.

Le coût total de cette opération s'élève à 280 000 € HT pour le réseau électrique et à 54 000 € HT pour le réseau de télécommunications. La participation financière de la commune de Saint-Jean-De-Thurac est de 75 000 € et le reste est pris en charge par Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne dans le cadre de son programme d'effacement de réseau.



Extrait du plan du projet mis en œuvre – une restructuration complète du réseau d'alimentation du bourg

ACTIVITÉ DU PÔLE ÉLECTRIFICATION

Après l'arrivée de 4 nouveaux agents en 2023, le service Electrification s'est attaché à renforcer son organisation et sa cohésion pour pouvoir accompagner avec pertinence et efficacité les communes et les usagers dans leurs projets d'aménagement. Chacun de nos 6 chargés d'opérations est à votre écoute sur un secteur dont il a la charge :



Jean-Marc Bertrand
jm.bertrand@te47.fr
05 53 77 72 70
06 85 83 73 81



Arsène Bonnard
a.bonnard@te47.fr
05 53 77 72 73
06 72 18 24 16



Olivier Garin
o.garin@te47.fr
05 53 47 94 37
06 33 25 08 31



Pauline Marsaleix
p.marsaleix@te47.fr
05 53 47 94 41
06 79 83 88 80



Ghislain François
g.francois@te47.fr
05 53 47 94 42
06 74 36 15 49



Kevin Galaud
k.galaud@te47.fr
05 53 77 72 79
06 64 81 23 95



EMBELLISSEMENT DES POSTES DE TRANSFORMATION



Pour sa 3^e édition, le programme cofinancé par TE 47 et Enedis compte :

- ▶ 30 candidatures reçues
- ▶ 12 lauréats nommés
- ▶ 6 artistes mis en lumière

Les réalisations ont permis de mettre en valeur l'histoire ou des lieux de vie des communes.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

TE 47 exerce depuis 2014 **les trois compétences optionnelles** suivantes : **Eclairage Public (EP)**, **Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT)** et **Éclairage des Infrastructures Sportives (EIS)**.

Les communes peuvent choisir de transférer une ou plusieurs de ces compétences à TE 47 par voie de délibération.

Le transfert comprend **la maîtrise d'ouvrage des investissements, la maintenance et l'exploitation des installations** ainsi que **le fonctionnement des installations**.

Au 31 décembre 2024, **267 communes** avaient transféré leur **compétence EP** à TE 47 (soit 1 transfert en 2024), **98 la compétence EIS** et **65 la compétence SLT** (soit 5 transferts en 2024).





LES TRAVAUX ET LA MAINTENANCE

LES TRAVAUX



Dans le cadre de l'exercice de ses compétences EP, EIS et SLT, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne accompagne au quotidien les communes dans la réalisation de leurs projets, de la phase étude à l'achèvement des travaux. **Les projets, très diversifiés, portent notamment sur l'éclairage des lieux publics, la mise en valeur du patrimoine, l'installation de feux tricolores ou l'éclairage sportif en extérieur.** L'éclairage public a un rôle fonctionnel et sécuritaire mais également un impact sur la qualité de vie et la perception des espaces. En 2024, **le montant global des travaux engagés a baissé de 52 %** par rapport à 2023. Cette baisse significative s'explique principalement par la chute des travaux de rénovation d'éclairage public (-69% entre 2023 et 2024), du fait du bon avancement global de l'action et du montant important qui avait été engagé par Tonneins en 2023 (plus d'1 million d'euros TTC). La part des travaux de rénovation sur le patrimoine d'éclairage public a représenté seulement 42% des travaux engagés par les communes en 2024 contre 63% en 2023. Les travaux neufs ont également connu un ralentissement entre 2023 et 2024 (-31%).

CHIFFRES CLÉS DE 2024

€ 2 684 193 € TTC | ▶ 1 271 845 € de travaux neufs | 1 700 points lumineux rénovés | 379 devis émis | 247 ordres de service travaux
 montant total des travaux | ▶ 1 412 349 € de travaux de rénovation

Catégorie de travaux	Nombre de devis réalisés	Montant devis réalisés (€ TTC)	Nombre de devis accordés	Montant devis accordés (€ TTC)	Contributions communales appelées ou estimées (€) *	Nombre d'OS étude exécution	Nombre d'OS Travaux
EP	176	1 744 413 €	110	875 116 €	476 942 €	11	109
EP (R)	51	1 248 021 €	26	1 073 960 €	547 555 €	7	26
EP (HSA)	73	112 358 €	73	112 358 €	0 €	0	70
EP (PC)	13	53 909 €	9	40 405 €	10 101 €	0	9
SLT	31	969 108 €	13	261 193 €	152 363 €	0	13
SLT (R)	9	108 509 €	5	64 635 €	33 945 €	0	6
EIS	11	102 983 €	6	23 178 €	13 521 €	0	6
EIS (R)	15	538 699 €	8	233 349 €	116 674 €	0	8
Total général	379	4 878 001 €	250	2 684 193 €	1 351 101 €	18	247

R : Rénovation

HSA : Travaux de réparation pour les communes ayant choisi l'option HS / Accidents / Climat (intégralement pris en charge par TE 47)

PC : Points de commande (armoires) - Travaux de mise en conformité

* Somme des contributions appelées pour les travaux terminés et des contributions estimées pour les travaux en cours

OS : Ordre de Service

LA MAINTENANCE

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences (EP, EIS et SLT), TE 47 se charge également de la maintenance des installations.

La maintenance préventive, avec une **périodicité** fixée à **5 ans**, comprend notamment la vérification du fonctionnement des installations et les petits ajustements nécessaires, le nettoyage des points lumineux et des armoires, le remplacement des sources lumineuses (sauf LEDs, stades et éclairages spécifiques tels que les projecteurs de mise en valeur), l'étiquetage des points lumineux (sauf sur façades).

En 2024, 16,2 % du parc a fait l'objet d'une maintenance préventive.

La maintenance curative comprend la mise en sécurité après accident, la recherche des défauts ayant provoqué les pannes, les réparations suite aux pannes rencontrées sur les points lumineux, les armoires de commande, ou les feux tricolores (remplacement du petit matériel). Lorsque les réparations sont insuffisantes, TE 47 pro-

pose aux communes de procéder à des travaux. En cas d'accidents graves ou de pannes importantes nécessitant une mise en sécurité, et en dehors des horaires d'ouverture du Syndicat, un numéro d'astreinte est mis à disposition des communes 24h/24 et 7j/7.

En 2024, la maintenance curative a représenté 1 035 interventions sur 1 675 points lumineux, supports de feux ou armoires. Ces chiffres sont comparables à ceux de l'année précédente.



COMMUNES

ayant transféré la compétence à TE 47



98 EIS



65 SLT



267 EP



Interventions sur **7 503 points lumineux** ou Points de Commande
5 828 en préventif
1 675 en curatif



633 339 € d'interventions de maintenance
266 800 € en préventif
366 539 € TTC en curatif

AVANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Depuis la mise en place du transfert de compétences en 2014, le patrimoine exploité par TE 47 a considérablement évolué. Les financements de TE47, en particulier ceux liés au programme de rénovation des points lumineux les plus énergivores, ainsi que les interventions des agents du pôle éclairage public, ont permis d'améliorer progressivement les performances du patrimoine exploité (**65 % de luminaires à LEDs fin 2024**). En 2024, le remplacement d'environ 1 280 points lumineux dits énergivores (bénéficiant du programme d'aide spécifique) a été chiffré dont 1 170 ont été engagés, ce qui représente **91% de retours positifs** de la part des communes.

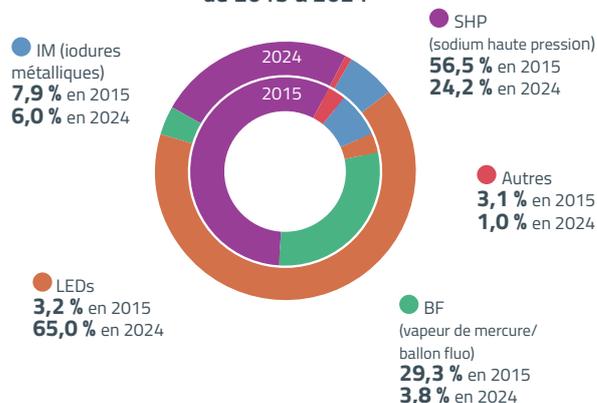
Au total, environ **1 700 points lumineux non équipés en LEDs** ont été remplacés en 2024, soit **5,4 % du parc**. Depuis 2020, le taux de renouvellement était de l'ordre de 10 % chaque année. Celui de 2024 ne prend pas en compte la rénovation de l'éclairage de Tonneins puisque les mises à jour sur le SIG n'ont pas été réalisées. Ce taux aurait été maintenu à environ 10 % si

les points lumineux concernés (1 374) avaient été pris en compte. Il faut cependant s'attendre à une baisse du rythme des rénovations des points lumineux dans les années à venir en raison du nombre décroissant de points lumineux non équipés en leds sur le parc exploité par TE 47. En 2024, TE 47 a déposé 24 dossiers de demande de **Fonds Vert** pour la rénovation de l'éclairage public dont 13 initialement été déposés en 2023 et mis à jour. 11 dossiers ont été lauréats (dont 8 initialement déposés en 2023). **98 575 € de Fonds Vert** ont été attribués par l'Etat pour le financement de 788 590 € TTC de travaux répartis sur **11 communes**.

Le remplacement des luminaires par des luminaires à LEDs permet de **diviser les consommations énergétiques environ par 4** et d'obtenir un temps de **retour sur investissement** très rapide pour les communes : généralement de **3 à 6 ans**.



Évolution de la typologie des sources lumineuses de 2015 à 2024



BILAN ÉNERGÉTIQUE DES CONSOMMATIONS SUR LE DÉPARTEMENT

En 2024, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) a traité **268 factures**, contre 2 800 en 2023. Ce volume exceptionnel en 2023 était dû à des retards de mise en facturation imputables au fournisseur d'énergie. Face à cette situation, les services techniques et financiers de TE 47 s'étaient fortement mobilisés pour rétablir une situation normale, ce qui est désormais le cas en 2024.

Cependant, les communes ont dû faire face à trois appels de fonds au cours de l'année 2024, correspondant à :

- ▶ La période de consommation du 2^e semestre 2023,
- ▶ Et à l'ensemble de l'année 2024.

La facturation 2024 concerne **1 465 points de livraison**, pour un montant total non proratisé de **923 281 € TTC** (facturé ou en cours de facturation).

Les tarifs de l'électricité ont chuté de 40 % en 2024 par rapport à 2023. Cette baisse survient après une période de forte hausse entre 2021 et 2023, durant laquelle les prix avaient plus que doublé, atteignant un sommet en 2023. Cette flambée des prix s'expliquait par plusieurs facteurs :

- ▶ Le conflit russo-ukrainien et l'embargo sur le gaz russe,
- ▶ Des stocks de gaz historiquement bas en Europe,
- ▶ Une faible disponibilité du parc nucléaire français (liée à des problèmes de corrosion sous contrainte),
- ▶ Une politique climatique européenne ambitieuse ayant entraîné une hausse du prix du carbone.

Une erreur dans le rapport 2023 avait conduit à une surestimation de la consommation cette année-là. Après rectification, **une baisse marquée de la consommation entre 2022 et 2023** est observée (-36 %). Celle-ci résulte principalement des mesures d'économie prises par les communes, notamment les coupures nocturnes de l'éclairage public durant la crise énergétique.

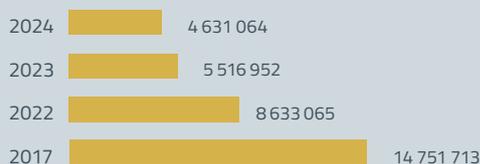
En 2024, la consommation globale a continué de baisser (**-16% entre 2023 et 2024**). Cela s'explique par :

- ▶ La poursuite des rénovations énergétiques (passage en LEDs),
- ▶ La mise en place de coupures nocturnes programmées.

Il est à noter que le tarif d'acheminement a augmenté de 5 % le 1^{er} novembre 2024.

Des mesures compensatoires ont été appliquées en 2022 et 2023 sur la partie Taxe (suppression de la Taxe Départementale et création de la TICFE à 1 €/MWh). Cette dernière est revenue à un niveau tel qu'elle était avant cette crise (21 €/MWh).

Évolution des consommations sur l'ensemble du parc d'éclairage en kWh



QUELQUES RÉALISATIONS



TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC À TONNEINS

La ville de Tonneins a engagé les travaux de rénovation de ses points lumineux non équipés en LEDs au deuxième semestre 2023.

Les travaux se sont déroulés sur l'année 2024. Ils ont porté sur le remplacement de **1 375 points lumineux** sur les 1 855 points de la ville. Le montant des travaux a été estimé à **1 171 000 € TTC** dont **731 900 €** à charge de la **commune** (75 % du montant HT), le **solde étant financé par TE 47**.

1 300 détecteurs de présence tout usager ont été installés, permettant un fonctionnement en régime réduit et une hausse à 100 % en cas de détection. Quelques points lumineux ont été supprimés. Les **puissances installées** ont été **divisées par 3** et la **baisse des consommations** a été estimée à **75 %**. Les coupures nocturnes entre 23 h et 6 h que la commune avait mises en place préalablement aux travaux ont été conservées.

ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE RUGBY À XIII DE FAUGUEUROLLES

La commune de Fauquierolles a engagé fin 2023 les travaux d'éclairage de son terrain d'honneur de rugby à XIII. Les tranchées ont été réalisées par la commune, le reste des travaux a été porté par TE 47. Des mâts d'une hauteur de 16 m ont été installés, équipés chacun de 2 projecteurs LEDs de 1 006 W. Le niveau d'éclairement moyen obtenu était de 120 lux à la mise en service avec une très bonne uniformité.

Le **coût de l'opération** s'est élevé à **52 966 € TTC** dont **30 897 € à charge de la commune**, le solde **ayant été financé par TE 47**.



CARREFOURS À FEUX TRICOLORES À TRENTELS

À l'occasion du réaménagement de sa traversée, la commune de Trentels a confié à TE 47 la réalisation de deux carrefours à feux tricolores sur la D911 : un au niveau du lotissement Bouteille et l'autre devant l'école permettant tous deux de gérer la circulation des véhicules et des piétons. Ces carrefours fonctionnent sur le principe de la **micro-régulation** : en l'absence de véhicules ou de piétons, les feux sont au rouge, ce qui a pour effet de **faire ralentir les véhicules**. Le **vert** est ensuite **donné au premier arrivé** : véhicule ou piéton. La détection des véhicules est réalisée à l'aide de caméras et de radars sur l'axe de la départementale. En plus des boutons poussoir pour les traversées piétonnes, une télécommande mise à disposition de l'école permet de demander le vert pour faciliter la traversée des groupes scolaires. L'ensemble des deux opérations comprenant les travaux de génie civil, les câbles, les contrôleurs de feux, et l'ensemble des équipements a coûté **114 692 € TTC**. Le département a attribué des **subventions FACIL** pour les deux opérations, pour un montant total de **30 500 €**. **La commune a pris en charge 36 403 € et TE 47 le solde de l'opération**. Les travaux ont été réalisés au premier semestre 2024 et les carrefours ont été mis en service durant l'été.

La commune a également lancé fin 2024 la rénovation de ses points lumineux d'éclairage public non équipés en LEDs qui sera achevée début 2025 pour un montant total de 55 464 € TTC dont 21 349 € à charge de la commune, 6 933 € de Fonds Vert et le solde pris en charge par TE 47.

Sont éligibles au **FACIL** tous les projets de **signalisation lumineuse tricolore** intervenant sur route départementale et visant à **réguler les vitesses** ou à **sécuriser** un carrefour. En 2024, 7 dossiers ont été déposés par TE 47 pour des tra-

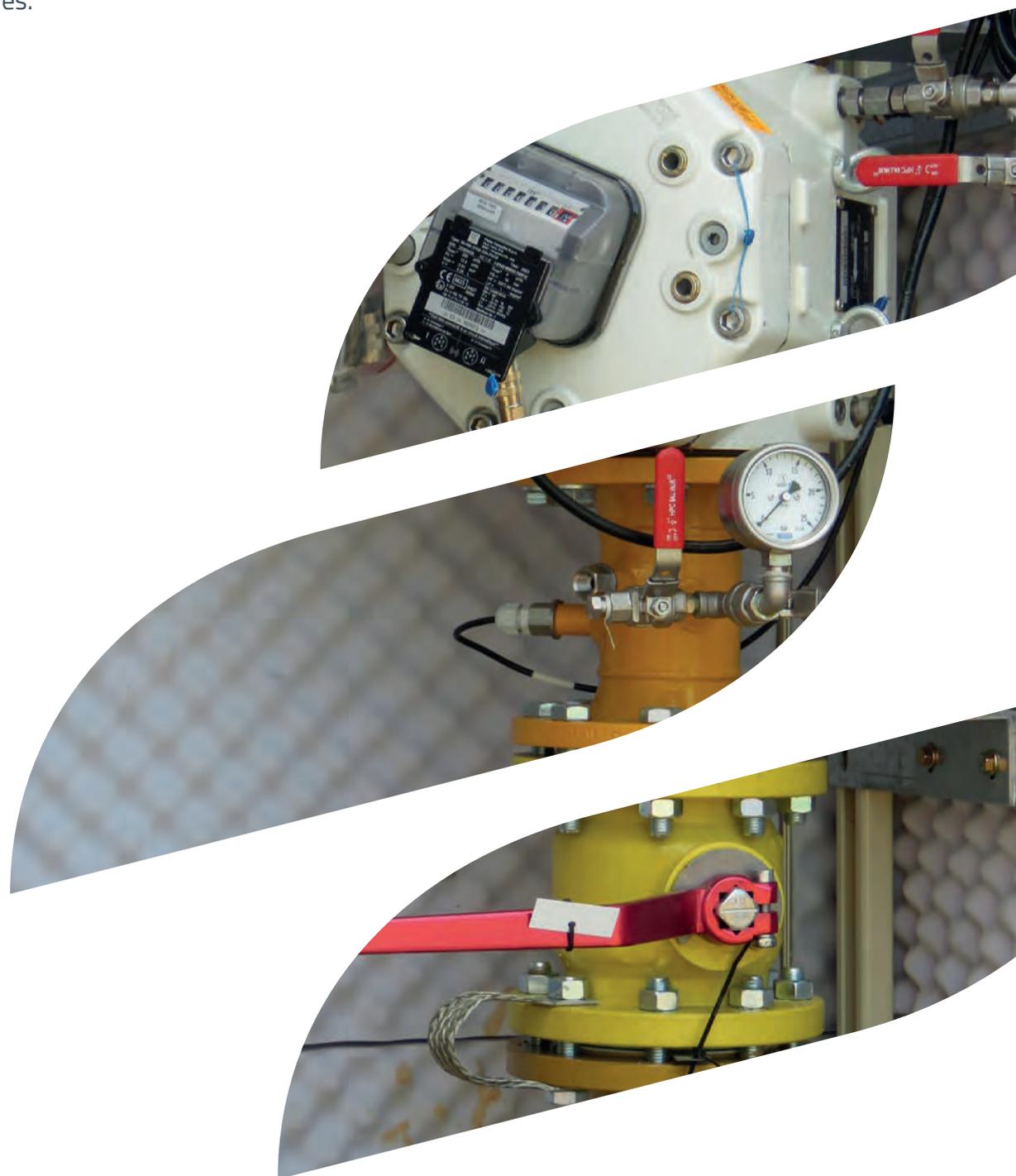
vaut sur 6 communes. Ils ont tous été acceptés, mais un des projets a été différé. Au total, le **Département a attribué 82 813 € de subvention** pour la réalisation de **6 projets** initiés en 2024 dont le **coût total a été estimé à 340 000 € TTC**.



TE 47 est autorité organisatrice de **la distribution publique de Gaz**.

Il s'agit d'une compétence optionnelle que peuvent lui transférer ses communes membres par voie de délibération.

Au 31 décembre 2024, TE 47 est autorité concédante pour 66 communes desservies en gaz et 101 communes non encore desservies.





LA COMPÉTENCE GAZ

TE 47 est Autorité Concédante, en charge de l'organisation de la distribution publique de gaz pour les communes lui ayant transféré leur compétence.

L'exploitation des réseaux de distribution de gaz est régie par le biais de 7 contrats de concessions :

5 contrats de concession signés avec GRDF* pour le gaz naturel

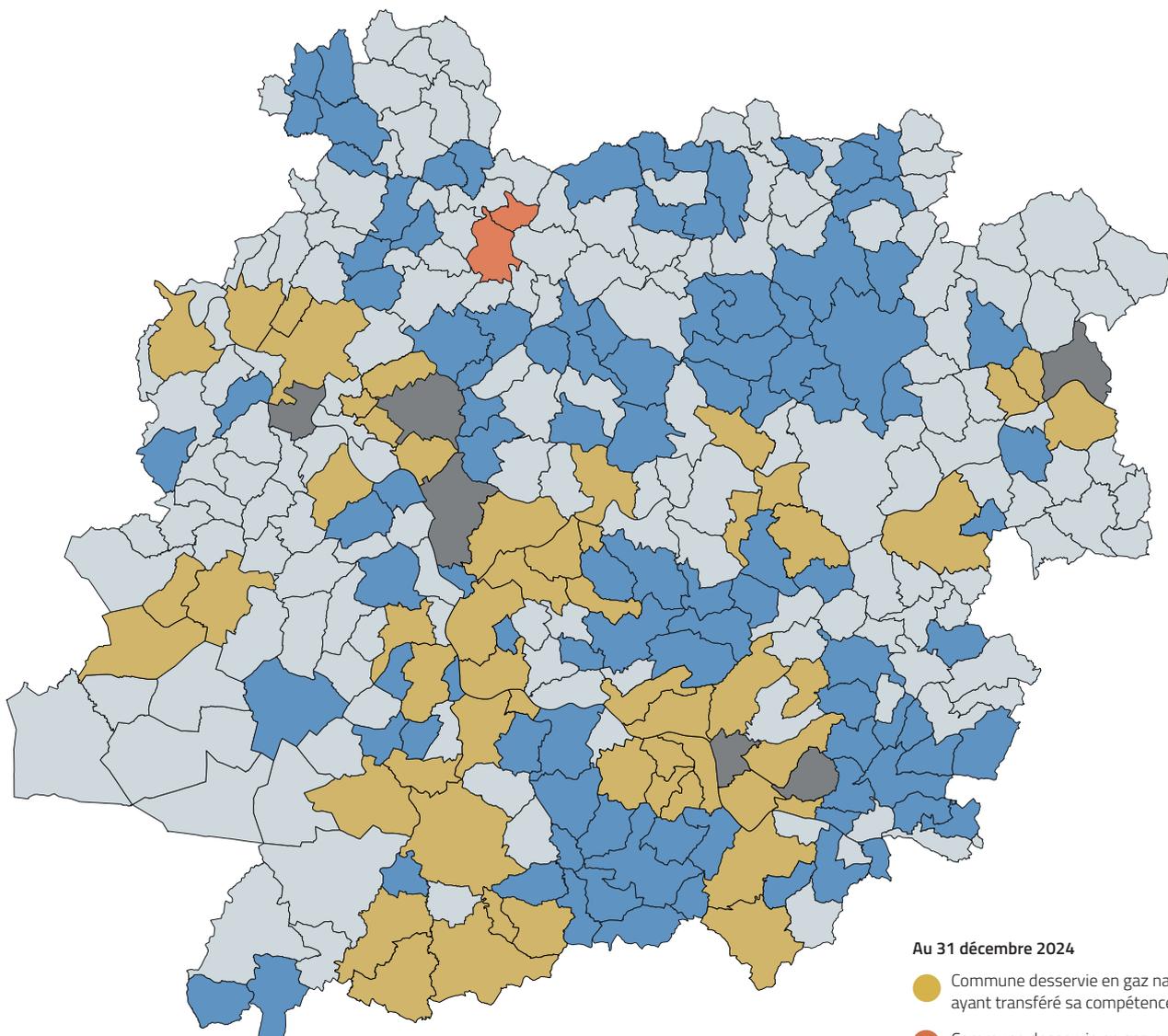
- La concession dite historique (regroupant 59 communes) au travers un cahier des charges négocié le 21 janvier 2011.
- 1 contrat de délégation de service public pour les communes de Pindères et Beauziac.

- 3 concessions en délégation de service public au tarif péréqué, s'agissant des communes de Sérignac-sur-Garonne, Sainte-Colombe-en-Bruilhois ainsi que la commune de Saint-Hilaire-de-Lusignan.

2 contrats de concession conclus avec PRIMAGAZ* pour les communes de Miramont-de-Guyenne et Saint-Pardoux-Isaac desservies en gaz propane.

*GRDF est concessionnaire, exploitant du réseau de distribution de gaz naturel.

*PRIMAGAZ est concessionnaire du réseau de distribution publique de gaz propane, exploitant du réseau et fournisseur exclusif du gaz propane pour les deux communes.



Au 31 décembre 2024

-  Commune desservie en gaz naturel ayant transféré sa compétence à TE 47
-  Commune desservie en gaz propane ayant transféré sa compétence à TE 47
-  Commune desservie en gaz naturel conservant sa compétence
-  Commune non desservie ayant transféré sa compétence
-  Commune non desservie en gaz

LES CONCESSIONS GAZ

POURQUOI CONTRÔLER LES CONCESSIONS DE GAZ ?

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution publique de Gaz, TE 47 est propriétaire du réseau de distribution qu'il concède. Conformément à l'article L 224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorité concédante exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. TE 47 représente également les intérêts des usagers du service.

LES CONTRÔLES ET AUDITS RÉALISÉS PAR TE 47

Chaque année, TE 47, aidé le cas échéant d'un bureau d'étude spécialisé dans le contrôle, audite les concessionnaires en réalisant :

- ▶ **Un audit in-situ** dans les bureaux du concessionnaire **pour contrôler un échantillon d'une dizaine de dossiers travaux effectués dans l'année**. Cet audit s'est déroulé le 17 septembre 2024 dans les locaux de GRDF à Boé.
- ▶ **Un audit in-situ** toute une journée pour aborder les thématiques en lien avec le **patrimoine technique et financier, les aspects de maintenance et sécurité, la relation aux usagers** ainsi que **les enjeux comptables**. Cet audit s'est déroulé le 10 octobre 2024 pour GRDF et le 17 septembre 2024 pour Primagaz.

LES POINTS MARQUANTS DU CONTRÔLE

Chaque année, le contrôle porte sur l'exercice précédent (en l'occurrence l'exercice 2023) afin de pouvoir disposer de l'entièreté des éléments de l'année contrôlée.

L'usage du gaz naturel connaît une légère décroissance en 2024 : -2% d'usagers et -16% de consommation par rapport à l'année précédente (effet cumulé d'une année moins froide et d'une sobriété énergétique des usagers).

La qualité de service reste un point fort de GRDF tant au niveau du respect des délais de réalisation des prestations que de la diminution du nombre de réclamations clients et bonne prise en compte de celles-ci.

LES POINTS D'AMÉLIORATION

Pour les concessions exploitées par Primagaz

Pour l'exercice 2023, TE 47 a rejeté le CRAC¹ des concessions en gaz propane concédées à Primagaz. En effet, ce CRAC ne portait que sur 10 mois d'exercice au lieu de 12 : Primagaz ayant rencontré un sérieux problème dans le déploiement de son nouvel outil de gestion intégré, l'ayant empêché de facturer les clients entre novembre 2023 à juillet 2024.

La prise en compte des réclamations clients et la reprise de la facturation des clients est attendue dans les meilleurs délais par Primagaz.



¹ Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire

À BOÉ, LA SÉCURITÉ DU RÉSEAU DE GAZ MISE EN AVANT GRÂCE À UNE LARGE OPÉRATION D'ODORISATION

Jeudi 2 mai, l'Agglomération d'Agen, TE 47, AVERGIES et la société BioGNV du Confluent sont partis à la découverte d'un chantier atypique pour l'odorisation du réseau de gaz alimentant la future station BioGNV d'Agen-Boé, par les équipes de GRDF.

Ce chantier d'odorisation est nécessaire afin de pouvoir odoriser puis mettre en service le nouveau réseau alimentant la station BioGNV d'Agen-Boé. Cette opération d'odorisation a pour objectif de donner cette odeur caractéristique du gaz au nouveau réseau créé, pour des raisons de sécurité et de détection rapide d'éventuelle fuite.



Quelques chiffres clés



27 320
clients raccordés
dont **246** en gaz propane



1 082 km
de réseau en gaz naturel



349
incidents
sur les concessions

17,4 km
de réseau en gaz propane

983,50 GWh
acheminés



6,3 km
d'extensions de réseaux

Pour les concessions exploitées par GRDF

TE 47 a rejeté le CRAC historique ainsi que le CRAC de la DSP² de Pindères et Beauziac, suite à un litige toujours d'actualité avec GRDF concernant notamment l'affectation comptable des investissements réalisés en vue de cette desserte (investissements sur le périmètre des communes de Pindères et Beauziac et investissements sur le périmètre historique). Des discussions sont en cours pour résoudre ce litige.



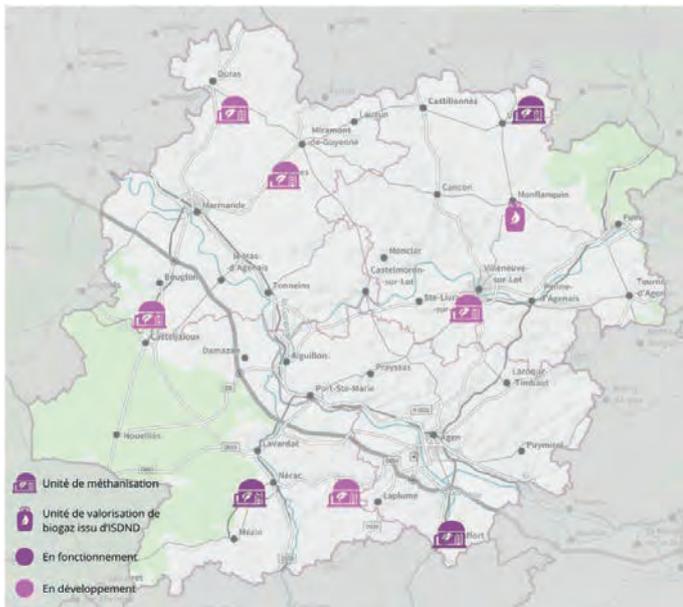
² Délégation de Service Public

CO'METH 47

DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE À LA CONCRÉTISATION DE PROJETS DE PRODUCTION DE GAZ VERT

Avec plus de 200 GWh de biogaz et 12 unités en fonctionnement ou en cours de développement dans le Lot-et-Garonne, le programme Co'meth 47 atteint pleinement son objectif initial : structurer une filière biogaz locale, exemplaire et ambitieuse.

Lancé en 2018 et porté par Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, ce programme permet un fort développement de la filière locale. Après une phase d'animation territoriale active auprès des acteurs locaux, le passage à la réalisation concrète des projets est désormais engagé.



Les chiffres

8

unités de méthanisation agricole accompagnées

1

unité d'épuration de biogaz issu d'un centre d'enfouissement de déchets

18 %

de la consommation locale de gaz couverte par du biogaz

85 km

de réseau de raccordement biogaz déployés

SAINTE-COLOMBE-DE-VILLENEUVE : LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU GAZ DE LA FUTURE UNITÉ DE MÉTHANISATION

Le 2 avril 2024, des élus de TE 47 et du Grand Villeneuvois sont partis à la découverte du chantier de raccordement de la future unité de méthanisation de Sainte-Colombe-de-Villeneuve. Les élus ont pu découvrir les travaux qui permettent de relier le site de méthanisation agricole, dont l'objectif est de valoriser les déchets en une énergie verte, directement consommable à l'échelle locale, au réseau public de gaz concédé par TE 47 à GRDF.



Le Gaz Vert produit sera injecté dans la canalisation de distribution de gaz qui alimente les communes de Villeneuve-sur-Lot, Bias et Pujols. Il contribuera directement à verdifier le réseau gaz de ce territoire.

7 DÉCEMBRE 2024 : NÉRAC VOIT LA VILLE EN VERT

La commune de Nérac est la deuxième commune du Lot-et-Garonne à afficher son engagement fort en faveur du développement des Gaz Renouvelables via des panneaux d'entrée de ville « Ville Engagée Gaz Vert ».

Grâce à l'unité de méthanisation Méthalbret, située à quelques km, la commune est directement alimentée en Gaz Vert ; ce qui représente la totalité des besoins en gaz de la commune en été et plus de 10% le restant de l'année soit l'équivalent de 1 200 logements. Cette production de Gaz Vert devrait continuer à augmenter dans les prochaines années grâce aux différents projets de méthanisation sur cette zone.



LES TEMPS FORTS 2024

► Mise en service de Méthalbret

L'unité de méthanisation agricole Méthalbret, réunissant 7 exploitations agricoles et AVERGIES, a injecté ses premiers m³ de biométhane en février 2024. Située à Nérac, elle valorise les effluents d'élevages porcins et bovins ainsi que ceux d'un centre équestre.

► Nouveaux projets en cours

3 unités supplémentaires sont actuellement accompagnées. Portées par une dizaine d'exploitations au total. Elles confirment le dynamisme de la filière méthanisation sur le territoire.

► Visibilité nationale au Congrès FNCCR

TE 47 a été mis à l'honneur lors du Congrès national de la FNCCR. À cette occasion, plusieurs interventions ont été réalisées aux côtés de GRDF, de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) et de syndicats d'énergie engagés pour le développement du gaz vert. Ces temps forts ont permis de mettre en lumière la démarche partenariale et l'engagement local en faveur d'une filière durable.



Congrès FNCCR.



Prise de parole de Jean-Marc Causse.

► Information et mobilisation locale

2 réunions d'information ont été organisées à Castelmoron-sur-Lot et à Felmeil pour sensibiliser élus, jeunes publics et porteurs de projets potentiels. Une intervention a également eu lieu lors du séminaire « Énergies renouvelables » de la Féria Agricole de Villeneuve-sur-Lot.

MOBILITÉS DURABLES



TE 47 exerce 3 compétences optionnelles :

- ▶ Infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- ▶ Infrastructures de ravitaillement en gaz de véhicules.
- ▶ Infrastructures de ravitaillement en hydrogène de véhicules.





MOBIVE EN LOT-ET-GARONNE

Mobive est un réseau public de bornes de recharge, pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, associé à un service de mobilité développé par 11 Syndicats d'énergie sur 10 départements de Nouvelle-Aquitaine. En 2024, TE 47 a installé 8 nouvelles bornes (dont 4 délivrant une charge rapide). Deux ont été déplacées et deux autres ont été remplacées.

Le réseau compte désormais 10 bornes rapides et 110 bornes normales.

CHIFFRES CLÉS 2024

17 371
sessions de charge en 47

120
borne déployées
dont **8** installées en 2024

200 654 € TTC
de recettes

315 MWh
d'énergie fournie

18 kWh
de moyenne par session

2,4 %
de taux d'occupation

Évolution annuelle des sessions

En 2024, le nombre de sessions de charge a diminué de 14 % par rapport à 2023 (17 371 contre 20 138). Cette baisse de fréquentation s'explique principalement par la hausse des tarifs de recharge appliquée en juillet 2023, rendue nécessaire en raison de l'augmentation des coûts de l'électricité.



Les recettes ne diminuent que de 5 % (211 875 € en 2023 contre 200 654 €), tandis que la consommation électrique baisse de 11 % (354 MWh contre 315 MWh), ce qui reflète un meilleur rendement économique par session mais jugé trop haut par les usagers.

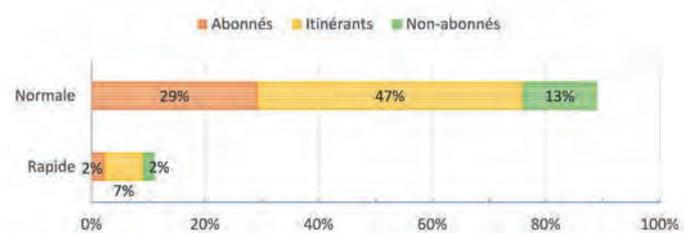
Évolution mensuelle des sessions

L'évolution mensuelle des sessions en 2024 montre une forte baisse en avril, liée au changement d'exploitant : bien que les sessions aient bien eu lieu, elles n'ont pas été comptabilisées, étant exceptionnellement offertes aux usagers afin de préserver l'image du réseau durant cette période de transition. Habituellement plus fréquentés, les mois de juillet et août affichent cette année des niveaux plus modérés, sans doute en lien avec l'augmentation tarifaire intervenue en juillet 2023. Seul le mois de décembre enregistre une fréquentation comparable à celle de décembre 2023.



TYPOLOGIE ET COMPORTEMENTS DES USAGERS :

En 2024, la grande majorité des sessions (89 %) ont eu lieu sur les bornes normales, qui restent le mode de recharge privilégié des usagers. On y observe une part croissante d'itinérants et d'usagers payant à l'acte, lesquels génèrent **près de 72 % des recettes** (120 695 € contre 46 516 € pour les abonnés). À l'inverse, les bornes rapides sont très peu utilisées par les abonnés du réseau (seulement 2 %), confirmant qu'elles sont principalement destinées à un usage ponctuel ou de passage.



SUPERVISION ET EXPLOITATION DES BORNES DU RÉSEAU MOBIVE

En 2024, le marché régional pour l'exploitation des bornes du réseau MOBIVE a été renouvelé par le groupement de commandes des syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine.

Ce nouveau marché, portant sur la supervision, l'exploitation et la gestion de la monétique, a été attribué à la société **Citeos Ingénierie**.

Dans le cadre de ce marché, Citeos Ingénierie est en charge de plusieurs missions : l'intégration des bornes dans le système de supervision, le suivi de leur bon fonctionnement, ainsi que le déclenchement d'interventions de maintenance en cas de dysfonctionnements non résolus à distance.

Citeos Ingénierie assure également la relation avec les usagers via une hotline téléphonique, qui répond à la fois aux demandes d'information et aux problèmes rencontrés sur les bornes.

Citeos Ingénierie gère en outre les recettes liées aux abonnements et à l'utilisation des bornes, et pilote le développement ainsi que l'animation des outils de communication du réseau, notamment **le site internet www.mobive.fr et l'application mobile MOBIVE Evolution.**



MOBI'VÉLO



Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, dans son rôle d'unique acteur public qui investit dans le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, souhaite accompagner les efforts engagés en faveur du renforcement des mobilités douces, en proposant une stratégie de recharge pour Vélos à Assistante Electrique (V.A.E.) à l'échelle départementale.

UNE OPPORTUNITÉ CONCRÈTE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSITION VERS UNE MOBILITÉ PLUS DOUCE



Face aux enjeux climatiques, énergétiques et sociaux, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) s'engage aux côtés de ses communes pour développer des solutions de mobilité durables, accessibles et adaptées aux réalités locales.

Parmi ces leviers, le vélo à assistance électrique (VAE) s'impose comme une réponse concrète. Il permet de dépasser les contraintes de distance et de relief, particulièrement dans un département rural et vallonné comme le Lot-et-Garonne.

Aujourd'hui, TE 47 dispose d'un schéma directeur pour déployer un réseau de bornes de recharge pour VAE à l'échelle départementale, en s'appuyant sur une étude approfondie et la concertation avec les acteurs locaux.

UN CONSTAT PARTAGÉ, UN BESOIN RÉEL

L'étude conduite entre octobre 2024 et février 2025, appuyée par une cartographie participative et un questionnaire en ligne, met en évidence :

- Un usage croissant du VAE pour les trajets domicile-travail, loisirs, scolaires et touristiques,
- Des besoins identifiés dans plus de 100 localisations, allant des gares aux centres-bourgs en passant par les pôles d'emploi et les grands itinéraires cyclables,
- Une volonté affirmée des collectivités de s'engager, sous réserve d'un accompagnement technique et financier adapté.

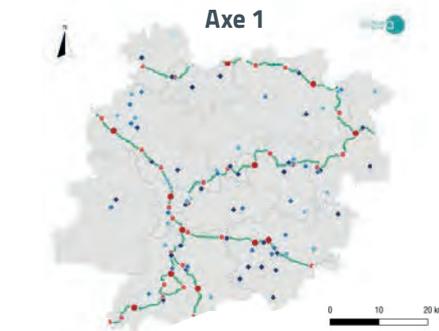
UNE STRATÉGIE LISIBLE ET STRUCTURÉE

TE 47 propose un schéma de déploiement organisé autour de trois axes complémentaires :

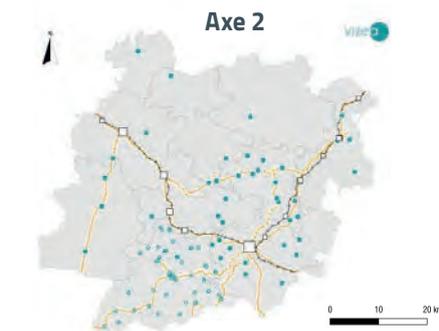
Axe 1 – Tourisme

Installer des bornes sur les grands itinéraires cyclables et sites touristiques, pour répondre à l'essor du cyclotourisme.

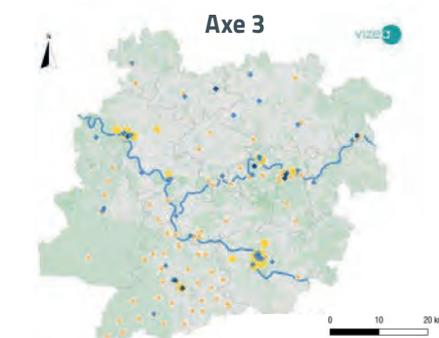
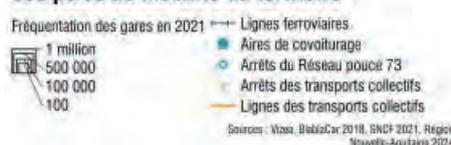
- Budget estimé : 543 000 € HT



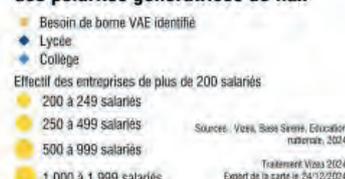
Localisation des lieux touristiques à équiper



Les pôles de mobilité du territoire



Localisation des besoins et des polarités génératrices de flux



Axe 2 – Intermodalité

Équiper les pôles d'échange multimodal (gares, aires de covoiturage...) pour favoriser les connexions entre vélo, train, bus ou covoiturage.

- Budget estimé : 225 000 € HT

Axe 3 – Usages du quotidien

Déployer des bornes dans les centres-bourgs, zones d'emploi et établissements scolaires pour encourager les déplacements locaux à vélo.

- Budget estimé : 653 000 € HT

DEUX SCÉNARIOS DE MISE EN ŒUVRE

Pour porter cette stratégie, TE 47 propose deux modèles de mise en œuvre :

Scénario 1 : TE 47 en maîtrise d'ouvrage

TE 47 pilote intégralement le projet (études, achat groupé, coordination, suivi de travaux, maintenance).

- Ce scénario permet une cohérence départementale forte, mais nécessite une évolution des statuts du syndicat, car il implique une délégation de compétence par les communes.

Scénario 2 : Montage partagé

Chaque collectivité reste maître d'ouvrage de ses équipements, avec un appui technique et des outils mutualisés fournis par TE 47 (catalogue de solutions, accompagnement...).

DES OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT CONCRÈTES

Le projet peut être éligible aux aides publiques, notamment :

- ADEME (jusqu'à 55 % pour les usages touristiques),
- Région Nouvelle-Aquitaine (25 % pour les itinéraires inscrits au schéma régional),
- Banque des Territoires, Fonds Vert, ou encore subventions aux pôles d'intermodalité.

LA MOBILITÉ AU BioGNV



Suite au schéma directeur gaz départemental réalisé en 2016, TE 47 s'est engagé dans le développement de la mobilité au BioGNV (BioGaz Naturel pour Véhicules). L'objectif est de participer à la décarbonation du transport lourd, tout en donnant un débouché lot-et-garonnais au biogaz produit dans les méthaniseurs agricoles que le programme Co'meth 47 porté par le syndicat fait émerger.

Dans la continuité, TE 47 et la Sem AVERGIES se sont rapprochés de 14 syndicats d'énergie et sociétés publiques locales d'énergie couvrant 11 départements de Nouvelle-Aquitaine pour créer et animer un réseau de stations multi-énergies, distribuant en particulier du BioGNV : TÉMOB.

3 grands objectifs sont poursuivis par l'ensemble des acteurs :

- ▶ Distribuer une énergie décarbonée et d'origine 100% renouvelable,
- ▶ Développer un approvisionnement valorisant les ressources énergétiques locales,
- ▶ Rechercher la stabilité des prix dans le temps.

ADHÉSION DE TE 47 À FRANCE MOBILITÉ BioGAZ

En tant que coordonnateur du réseau TÉMOB, TE 47 a adhéré à France Mobilité Biogaz. FMB fédère les acteurs publics, économiques et industriels français pour accompagner le développement de l'usage carburant du gaz naturel et des gaz renouvelables en France. Son action contribue à décarboner et à dépolluer le transport de voyageurs et de marchandises :



- ▶ en promouvant la nécessité d'un mix énergétique, incluant le BioGNV, pour la mobilité lourde afin d'atteindre les objectifs fixés de réduction des émissions de gaz à effets de serre,
- ▶ en soutenant un raisonnement en analyse de cycle de vie (ACV) de la mobilité et non simplement l'analyse des émissions à l'échappement.

UNE NOUVELLE STATION BioGNV TÉMOB SUR AGEN-BOÉ EN 2024



Dans le cadre du développement de TÉMOB, TE 47 a œuvré, en partenariat avec l'Agglomération d'Agen, pour faire émerger une nouvelle station de distribution de BioGNV sur l'agenais. Cette station était intégrée dans le schéma directeur gaz départemental.

Le terrain d'implantation acquis par TE 47, d'une surface de 2 700 m², se situe à proximité du marché aux bestiaux de Boé. Cette position stratégique permettra d'avitailer les bennes à ordures ménagères de l'Agglomération d'Agen et à terme, les futurs bus de l'AA ainsi que tous les véhicules légers et poids-lourds des entreprises et collectivités circulant sur le MIN ou dans les environs de la station.

La société retenue par TE 47 pour investir et exploiter pendant 22 ans la station est la société BioGNV du Confluent.

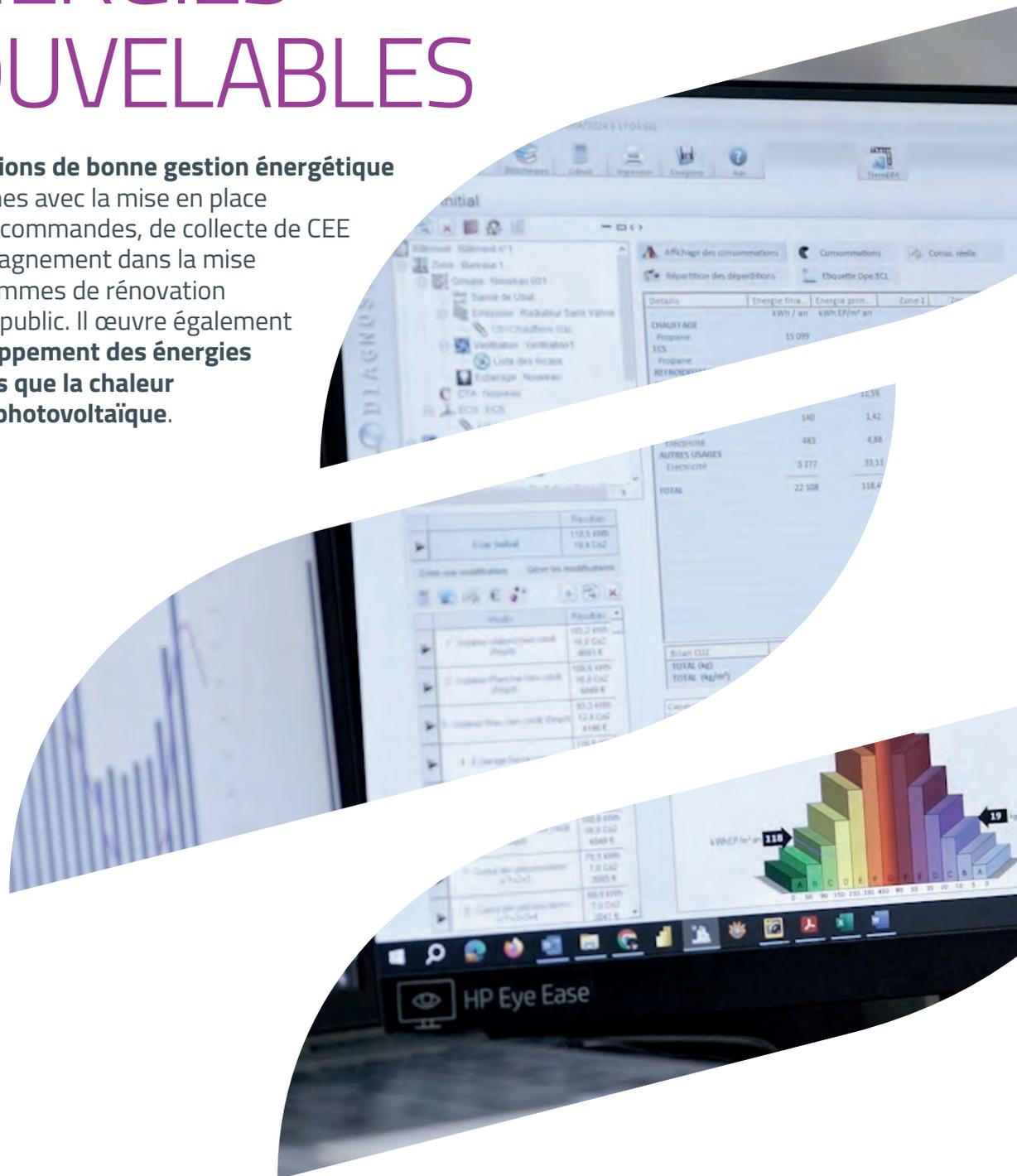
La station a été inaugurée le 10 octobre 2024 en présence de M. Lauzanza, député de Lot-et-Garonne, M. Dionis-du-Séjour, président de l'Agglomération d'Agen, Mme Luguet, maire de Boé, M. Causse, président de TE 47, M. De Sermet, PDG d'AVERGIES et M. Pujol, Président de BioGNV du Confluent.



Cette inauguration a donné l'occasion de présenter tous les avantages du BioGNV dans la décarbonation du transport lourd et collectif de personnes. KEOLIS a en particulier assuré la présentation d'un bus circulant au BioGNV.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DURABLE ET ÉNERGIES RENOUVELABLES

TE 47 mène des actions de bonne gestion énergétique auprès des communes avec la mise en place de groupements de commandes, de collecte de CEE ou encore d'accompagnement dans la mise en œuvre de programmes de rénovation énergétique du bâti public. Il œuvre également en faveur du **développement des énergies renouvelables telles que la chaleur renouvelable ou le photovoltaïque.**





RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (CATE) EN 2024

Une convention d'accompagnement à la transition énergétique (CATE) a été élaborée pour permettre aux communes de bénéficier de l'expertise technique, juridique et administrative des services de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, afin de répondre au mieux aux exigences réglementaires et aux différents enjeux énergétiques. 2024 a vu l'ajout de nouvelles prestations, notamment concernant l'accompagnement pour passer à la phase travaux et une adaptation de la mission de base d'accompagnement des économes de flux.

6 actions principales sont plébiscitées :

1. Mise à disposition d'un Économe de Flux
2. Audits énergétiques du patrimoine bâti
3. Accompagnement à la mise en œuvre des obligations du Décret Tertiaire
4. Mise à disposition d'un outil de suivi énergétique et patrimonial
5. Accompagnement pour la maîtrise d'œuvre pour le bâtiment
6. Qualité de l'air intérieur

LES AUDITS ÉNERGÉTIQUES (PRESTATION EXTERNALISÉE) ET LES PRÉ-DIAGNOSTICS

L'audit énergétique est un **outil synthétique et didactique** à destination des décideurs et c'est le point de départ d'une **rénovation énergétique cohérente et maîtrisée** qui intègre aussi bien les problématiques techniques que celles de financement (faisabilité, respect des objectifs...). L'audit doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données des bâtiments, de dresser des **propositions chiffrées et argumentées de programmes d'économie d'énergie** cohérents avec les moyens et les aspirations du Maître d'Ouvrage et amener celui-ci à décider des investissements appropriés.

En rénovation, l'audit énergétique est un préalable à un avant-projet sommaire (APS), à une mission d'ingénierie, à la planification des atteintes des obligations du Décret tertiaire, est nécessaire à la mise en place d'une comptabilité énergétique.

Synthèse des accompagnements

2024	Écoles	Bâtiment tertiaire
Audits énergétiques du patrimoine bâti		
24 audits énergétiques pour 2024	15	9
Autres		
Pré-diagnostic TE 47	1	8
Accompagnement Qualité Air Intérieur	36	
Pré-diagnostic bâtiments pour l'Agglomération d'Agen		5
MOE pour la rénovation énergétique de l'école Édouard Herriot à Marmande	1	
Rédaction de programme pour consultation (lots techniques)	1	1

LANCEMENT DU PROGRAMME DE « MONITORING ÉNERGÉTIQUE »

Le Monitoring énergétique se définit comme un système de Gestion Technique de bâtiments pour le suivi des consommations et le pilotage et l'optimisation des équipements de chauffage, de froid, de ventilation. Il est constitué d'une plateforme de gestion énergétique et d'équipements connectés (température, CO₂, régulateurs).

La mise en place de ces systèmes permet des économies d'énergie rapides dans bien des cas.

L'opération dénommée « Monitoring énergétique » financée par TE 47 permet aux collectivités de réaliser des diagnostics de ses bâtiments.

2025 verra la poursuite du programme et le déploiement des systèmes.

MONITORING ÉNERGÉTIQUE Système de Gestion Technique des bâtiments



Au total
60 bâtiments
ont été pris en charge.

Fin 2024, plus de
30 diagnostics
ont été réalisés.

L'ACCOMPAGNEMENT AU DÉCRET TERTIAIRE (DEET)

Entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019, le décret « Eco énergie tertiaire » n°2019-771 du 23 juillet 2019 dit « Décret Tertiaire » fixe des obligations réglementaires visant une réduction des consommations énergétiques sur les bâtiments tertiaires.

184 sites
ont été déclarés en 2024

Potentiellement,
70 communes
pourraient encore être accompagnées

PROGRAMMES ACTEE



2024 a vu le lancement du nouveau dispositif ACTEE+ lancé par la FNCCR. Le groupement de syndicats (SDEGG 33, SYDEC 40, TE 64, MACS et TE 47) a été lauréat des programmes « Chêne 2 » et « Chêne 3 ». À cet effet, TE 47 a lancé les financements pour deux postes d'économes de flux, pour des équipements de comptages et pour une nouvelle campagne d'audits énergétiques. Il a été possible d'intégrer **une aide au financement pour le programme « Libellule » de sensibilisation aux économies d'énergies dans les établissements scolaires.**

Geneviève LE LANNIC
Monteton
Vice-Présidente TE 47



ÉLECTRICITÉ PHOTOVOLTAÏQUE

LE PHOTOVOLTAÏQUE : UN ENGAGEMENT DURABLE AU SERVICE DU TERRITOIRE.

TE 47 poursuit son action en faveur des énergies renouvelables en développant des centrales photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics. **À ce jour, 11 centrales sont en production** sur l'ensemble du territoire, représentant une puissance installée totale de **832 kWc**.

2 nouvelles installations, réalisées en 2024, seront mises en service au début de 2025, et trois autres devraient être raccordées d'ici la fin de la même année.

Ces équipements permettent de valoriser les toitures inexploitées et de produire localement une électricité décarbonée, injectée sur le réseau public. TE 47 assure le suivi technique, administratif et réglementaire des installations en exploitation, garantissant ainsi leur performance et leur pérennité.

Le syndicat reste attentif aux opportunités de développement photovoltaïque en cohérence avec les besoins des collectivités et les évolutions du cadre énergétique national.



Bilan du déploiement de centrales photovoltaïques en Lot-et-Garonne

	Nombre de projets	Puissance totale	Surface totale occupée	Coût d'investissement	Équivalent consommation électrique	Équivalent quantité CO ₂ évitée (tonnes)
Centrales en exploitation	11	534 kWc	2 698 m ²	700 k€ HT	129 Foyers	33 t/an
Centrales réalisées	2	298 kWc	1 316 m ²	541 k€ HT	71 Foyers	27 t/an
Projets en cours	3	372 kWc	1 650 m ²	651 k€ HT	88 Foyers	43 t/an

DÉVELOPPEMENT DE LA CHALEUR RENOUVELABLE

Daniel BORIE
Saint-Vite
Vice-Présidente TE 47



CAMPAGNE "LE FIOUL, C'EST FINI" PROGRAMME OCRE / FONDS CHALEUR ADEME

Dans le cadre du programme OCRE porté par TE 47 et soutenu par le Fonds Chaleur de l'ADEME, une campagne de communication ciblée a été lancée autour de la fin programmée des chaudières au fioul dans le département. Intitulée " **Le fioul, c'est fini** ".

En effet, **91 communes du Lot-et-Garonne** comptent encore **204 bâtiments chauffés au**

fioul, soit un total de **59 000 m² alimentés par une énergie fossile fortement émettrice de gaz à effet de serre**. Ce parc constitue une source significative d'émissions de CO₂ et représente un frein au développement d'un mix énergétique durable à l'échelle territoriale.

Le cadre réglementaire

- ▶ Depuis le 1^{er} juillet 2022, il est **interdit d'installer des chaudières au fioul neuves**, sauf exception liée à l'absence de solution technique ou économique.
- ▶ Le **Plan Climat** et la **loi Énergie-Climat** fixent l'objectif de **neutralité carbone à l'horizon 2050**, avec une réduction de **40 % de la consommation d'énergies fossiles d'ici 2030**.
- ▶ Le remplacement des équipements fioul est également **fortement encouragé via les dispositifs d'aides financières (CEE, Fonds Chaleur, MaPrimeRénov', etc.)**.

La campagne a valorisé les alternatives existantes et soutenues localement grâce à une **enveloppe de 8 millions d'euros dédiée au développement des énergies renouvelables thermiques en Lot-et-Garonne**, dans le cadre du Fonds Chaleur.

Ces solutions permettent de **réduire les émissions, de stabiliser les coûts énergétiques** sur le long terme et de **favoriser les filières locales**, participant à la relocalisation de l'économie énergétique.

La campagne s'est appuyée sur les compétences des **animateurs territoriaux**, dont la mission est de **conseiller, accompagner et faciliter la conversion énergétique des bâtiments publics**. Leur rôle a été essentiel pour identifier les gisements d'économie, informer sur les aides disponibles et structurer les projets en lien avec les collectivités.

EXEMPLE DE CONVERSION RÉUSSIE : LE DOMAINE DE PEYREGUILHOT À LAPARADE (47 260)

Dans le cadre de l'accompagnement proposé par le programme OCRE et le Fonds Chaleur de l'ADEME, un projet exemplaire de conversion fioul/biomasse a été réalisé au **Domaine de Peyreguilhot**, situé sur la commune de Laparade. Ce site privé, à vocation événementielle, s'est engagé dans une transition énergétique ambitieuse pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles.

Le Domaine, qui propose trois salles de réception, un grand espace d'hébergement (environ **124 couchages, 11 mobil-homes, et une zone de camping**), accueille mariages, séminaires et autres événements tout au long de l'année. La gestion de la chaleur et de l'eau chaude sanitaire représentait un enjeu majeur pour la continuité de l'activité.

Une situation initiale problématique

Le système de chauffage reposait auparavant sur **quatre chaudières au fioul**, réparties sur plusieurs bâtiments. Ce dispositif était devenu à la fois **coûteux, obsolète et peu fiable**, avec des pannes de plus en plus fréquentes. Les récentes hausses du prix du fioul, conjuguées aux nouvelles obligations réglementaires (interdiction d'installer ou de remplacer une chaudière fioul depuis juillet 2022), ont incité les gestionnaires du domaine à revoir en profondeur leur stratégie énergétique.

Une solution durable : chaufferie biomasse

Le projet a abouti à la **construction d'une chaufferie biomasse centralisée**, permettant d'alimenter **six bâtiments** en chauffage et eau chaude sanitaire, via un **réseau de chaleur interne**. Ce nouveau système repose sur une **chaudière à plaquettes forestières** :

- ▶ **Puissance installée** : 140 kW
- ▶ **Consommation annuelle estimée** : 159 MWh/an
- ▶ **Coût total de l'installation** : 220 552 € HT
- ▶ **Montant de l'aide TE47/ADEME** : 66 780 €
- ▶ **Part EnR** : 100 % biomasse

Ce projet permet non seulement de **réduire fortement les émissions de CO₂**, mais aussi de **maîtriser les coûts énergétiques dans la durée**, tout en valorisant une **ressource locale** (les plaquettes forestières). Il s'inscrit pleinement dans la logique d'exemplarité que le programme OCRE cherche à promouvoir : sortir du fioul, développer les énergies renouvelables thermiques, et rendre ces solutions concrètes et accessibles à l'échelle des territoires.



OCRe est l'acronyme de « Objectif : Chaleur Renouvelable, opération de conversion du territoire aux énergies renouvelables thermiques ». Il s'agit d'un contrat de développement territorial des EnR thermiques (CCRT) signé entre TE 47 et l'ADEME, structuré en deux phases :

- ▶ Phase 1 : lancée en novembre 2020 au profit des 3 EPCI TEPOS : Communauté de Bastides en Haut-Agenais Périgord, Confluent & Côteaux de Prayssas, Albret Communauté.
- ▶ Phase 2 : débutée en juin 2022, couvre les 8 autres EPCI du Lot-et-Garonne.

OCRe est un contrat territorial ambitieux lancé dans le Lot et Garonne pour développer massivement la chaleur renouvelable via le Fonds Chaleur de l'ADEME. Il mobilise un soutien technique et financier, encourage la coopération entre acteurs locaux, et vise à déployer des installations en énergie renouvelable thermique pour accélérer la transition énergétique départementale.

MISE EN SERVICE DU RÉSEAU DE CHALEUR BOIS DE MONFLANQUIN (47150)

TE 47 a mis en service pour la saison de chauffe 2024-2025 un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois. Ce projet de 315 000 € HT alimente en chaleur la salle des fêtes, la crèche intercommunale, le siège de la communauté de communes ainsi que plusieurs logements sociaux.

La chaufferie, implantée dans l'ancienne chaufferie de la salle des fêtes, est équipée de deux chaudières à granulés bois de 70 kW chacune, soit une puissance installée totale de 140 kW, avec un système d'hydroaccumulation pour optimiser le fonctionnement.

Le réseau de chaleur, d'une longueur totale de 165 mètres linéaires, a été conçu pour distribuer efficacement la chaleur vers les bâtiments concernés.

Les besoins estimés annuellement s'élèvent à 200 MWh.

La chaufferie sera alimentée par environ 50 tonnes de granulés de bois par an, en livraison par camion souffleur.

Ce projet aidé à hauteur de 180 000 € dans le cadre du programme Ocre, permet de substituer les anciennes installations fioul par une solution renouvelable et locale, contribuant ainsi à la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire.



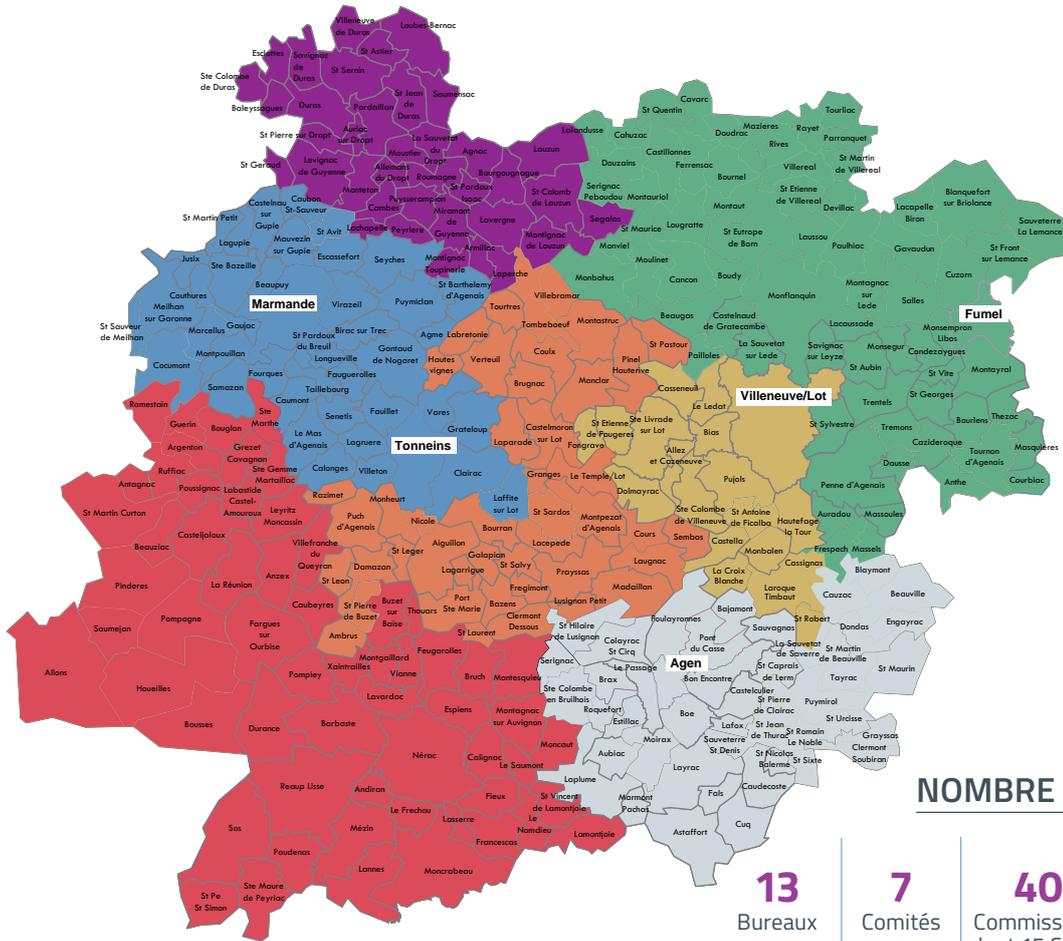
FONCTIONNEMENT DE TE 47

Unique autorité organisatrice du service public de distribution d'électricité en Lot-et-Garonne, TE 47 est **acteur de l'aménagement du territoire départemental**.

Il met ses compétences à la disposition des collectivités **pour répondre à leurs besoins en matière d'énergie**.



VOS ÉLUS



- CTE des Bastides et du Fumelois
- CTE des pays de Lazun et Duras
- CTE du Marmandais
- CTE du Villeneuvois
- CTE de l'Agenais
- CTE Cœur de Lot-et-Garonne
- CTE de l'Albret et des Landes de Gascogne

NOMBRE DE RÉUNIONS EN 2024

13
Bureaux
Syndicaux

7
Comités
Syndicaux

40
Commissions
dont 15 CAO /
CMAPA, 8 RH
et 17 AUTRES



Total
des réunions
en 2024 : **60**

DÉLÉGUÉS ÉLUS AU COMITÉ SYNDICAL DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOT-ET-GARONNE AU 31/12/2024

CTE de l'Agenais		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BUISSON	Patrick	BAJAMONT
CAUSSE	Jean-marc	AUBIAC
de SERMET	Pascal	COLAYRAC-SAINT-CIRQ
DUBOS	Bruno	FOULAYRONNES
GINCHELOT	Yves	ROQUEFORT
LUNARDI	Daniel	BOE
MAGNI	Claude	ESTILLAC
MURIEL	Daniel	MOIRAX
PREVOT	Claude	SAINT-PIERRE-DE-CLAIRAC
REIMHERR	Annie	BEAUVILLE
SOULIES	Julien	ASTAFFORT
VALETTE	Thierry	SAINT-MARTIN-DE-BEAUUVILLE
VILLA	Bernard	PONT-DU-CASSE
GRIALOU	Guy	SAINT-JEAN-DE-THURAC

CTE Cœur de Lot-et-Garonne		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BOUSQUIER	Philippe	PRAYSSAS
GIRARDI	Christian	AIGUILLON
GENTILLET	Jean-pierre	PORT-SAINTE-MARIE
GERVAIS	Thierry	PUCH-D'AGENAIS
MARTET	Damien	HAUTESVIGNES

CTE du Villeneuvois		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
SILVA	Pierre	PUJOLS
CARRIÉ	Daniel	HAUTEFAGE LATOUR
FLESH	Eric	LAROQUE-TIMBAUT
LAZZARINI	Bruno	LEDAT
SALAND	Philippe	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

CTE du Marmandais		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
CAMANI	Pierre	PUYMICLAN
DELZON	Jean-pascal	BEAUPUY
DESCAMPS	Philippe	SAMAZAN
DUBAN	Jean-marc	SAINT-PARDOUX-DU-BREUIL
IMBERT	Pierre	CAUMONT-SUR-GARONNE
MARCO	Jean-marie	FOURQUES-SUR-GARONNE
ZAROS	Rene	VARES

CTE de l'Albret et des Landes de Gascogne		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BALAGUER	José	BOUGLON
BOZZELLI	Thierry	NERAC
LABARTHE	Lionel	ANDIRAN
LAFARGUE	Patrick	CASTELJALOUX
VICINI	Jean-Pierre	THOUARS
POLO	Alain	MONTESQUIEU
PONTHOREAU	Michel	FARGUES-SUR-OURBISE
RAVEL	Nicolas	FEUGAROLLES

CTE des Bastides et du Fumelois		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BORIE	Daniel	SAINT-VITE
CAMINADE	Jean-Jacques	VILLEREALE
CAVADINI	Hubert	SAUVETERRE-LA-LEMANCE
DAUTA	Jean-Pierre	DOUZAINS
DESTIEU	Jean-Paul	LACAUSSADE
GUERIN	Gilbert	DAUSSE
MIQUEL	Francis	SAINT-EUTROPE-DE-BORN

CTE des Pays de Duras et de Lauzun		
Nom du candidat	Prénom du candidat	Commune
BARJOU	Jean-Pierre	LAUZUN
LE LANNIC	Genevieve	MONTETON
SCHLATTER	Christophe	LAVERGNE

LISTE DES DÉLÉGATIONS DES VICE-PRÉSIDENTS

Vice-Président	Délégation	Prénom	Nom	Commune
1 ^{er} Vice-Président	Administration Générale, Finances, RH	Michel	PONTHOREAU	FARGUES-SUR-OURBISE
2 ^e Vice-Président	Gaz	Pascal	De SERMET	COLAYRAC-SAINT-CIRQ
3 ^e Vice-Président	Télécommunications et données	Pierre	CAMANI	PUYMICLAN
4 ^e Vice-Président	Solaire et Energies Renouvelables électriques	Geneviève	LE LANNIC	MONTETON
5 ^e Vice-Président	Réseaux de chaleur et Energies Renouvelables thermiques	Daniel	BORIE	SAINT-VITE
6 ^e Vice-Président	Planification énergétique	Philippe	BOUSQUIER	PRAYSSAS
7 ^e Vice-Président	Achat d'énergies et précarité énergétique	Alain	POLO	MONTESQUIEU
8 ^e Vice-Président	Efficacité énergétique	Jean	PINASSEAU	AGEN
9 ^e Vice-Président	Mobilités Durables	Daniel	LUNARDI	BOÉ
10 ^e Vice-Président	Electrification	Philippe	SALAND	SAINTE-LIVRADE
11 ^e Vice-Président	Eclairage Public	Jean-Jacques	CAMINADE	VILLERÉAL
12 ^e Vice-Président	Communication	Jean-Louis	COSTES	FUMEL

ACTIVITÉ DU PÔLE JURIDIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 2024

186 délibérations
du Comité Syndical

78 délibérations
du Bureau Syndical



115 décisions
du Président

7 arrêtés
du Président
(autre que RH)

0 délibération
portant
sur les élections

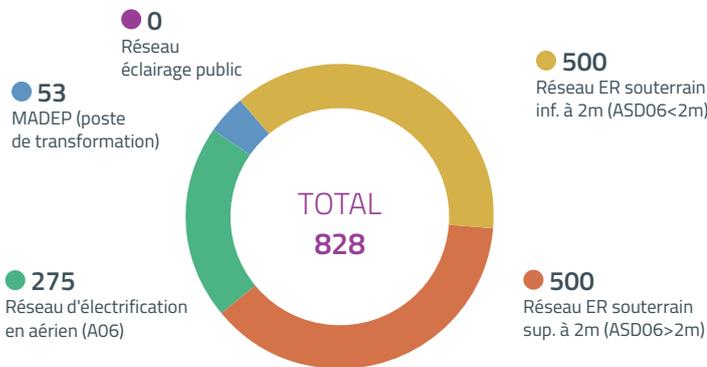


TOTAL



386 actes administratifs

LES CONVENTIONS DE SERVITUDES TRAITÉES EN 2024



828 conventions de servitudes traitées en 2024.
130 actes dont 20 conventions MADEP donnant lieu à une **indemnisation de 250 €** pour la pose d'un poste de transformation soit **5 000 € au total pour TE 47.**

NOMBRE DE PROCÉDURES DE COMMANDE PUBLIQUE LANCÉES

	2023	2024	Variation
Procédures de contrat de concession	0	0	=
Actes d'achats compris entre 1 000 € HT et 39 999 € HT	153	111	-42
Marchés à procédure adaptée compris entre 39 999 € HT et 89 900 € HT	5	2	-3
Marchés à procédure adaptée dont le montant est supérieur ou égal à 90 000 € HT	5	7	+2
Appels d'offres ouverts	3	5	+2
Procédures d'appel à manifestation d'intérêt	-	0	-
Avenants signés	21	14	-7

139 procédures de commande publiques lancées en 2024

Jean-Louis COSTES
Fumel
Vice-Président TE 47



LA COMMUNICATION

Sensibiliser Développer **Interactivité**
Conception Créer Informer **Valoriser**
Fédérer **Accompagner** Renforcer
Soutenir Transparence **Graphisme**
Visibilité **Échanges** **Dynamisme**

LES MISSIONS DU PÔLE COMMUNICATION

- ▶ Créer des contenus pour valoriser les projets et les actions de TE 47
- ▶ Développer notre notoriété sur les canaux numériques et traditionnels
- ▶ Renforcer notre visibilité à travers des supports modernes, cohérents et impactants
- ▶ Soutenir les autres pôles dans leurs actions de communication

▶ Janvier

Lancement de la campagne de vœux 2024

▶ Février

Lancement de la réalisation de la vidéo Economie de Flux (brainstorming interne)

▶ Mars

Féria Gourmande et Agricole à Villeneuve sur Lot

▶ Avril

Tournage Vidéo Economie de Flux / Publication du nouveau site Internet de TE 47

▶ Mai

Foire d'Agen / Organisation des CTE

▶ Juin

Les Rencontres de l'Efficacité Énergétique / Congrès FNCCR à Besançon

▶ Juillet/Août

Reportage photographique départemental des projets de TE 47

▶ Septembre

Organisation de la journée du personnel / Début des animations de la rubrique Eco-gestes sur la radio 47 FM

▶ Octobre

Salon des maires de Lot-et-Garonne à Agen / Inauguration de la station BioGNV d'Agen-Boé

▶ Novembre

Atelier interne et Formation des agents à la Fresque du Climat / Organisation des CTE

▶ Décembre

Repas de fin d'année des élus et des agents de TE 47 / Lancement des premières animations du programme Libellule

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE DE 3 AGENTS (ALIAS LES TOTALY SPIES)

- ▶ Mallorie F. : Responsable du pôle Communication
- ▶ Marie-Linda G. : Responsable Adjointe en charge du programme Libellule (cf P44)
- ▶ Océane S. : Chargée de développement web et communication digitale

Restez informé et retrouvez toute l'actualité de TE 47 sur Facebook et LinkedIn



Retrouvez également les pages LinkedIn Mobile et Temob pour ce qui concerne les mobilités durables, ainsi qu'une page YouTube qui permettra de suivre notre activité en vidéos.

ÉVOLUTION DU SITE INTERNET

En 2019, TE 47 a mis en ligne un nouveau site Internet qui présentait de nombreux bugs d'affichage, était complexe à l'utilisation avec 3 espaces utilisateurs et qui ne donnait pas de possibilité de contrôle en interne. Le pôle communication a repris intégralement la main en interne sur son site Internet afin de publier un site simplifié avec un accès rapide à l'information, le 11 avril 2024 qui donne entière satisfaction aux utilisateurs.

Chiffres Clés 2024

76 posts sur LinkedIn qui ont généré :



LE BUDGET GÉNÉRAL DU SYNDICAT EN 2024

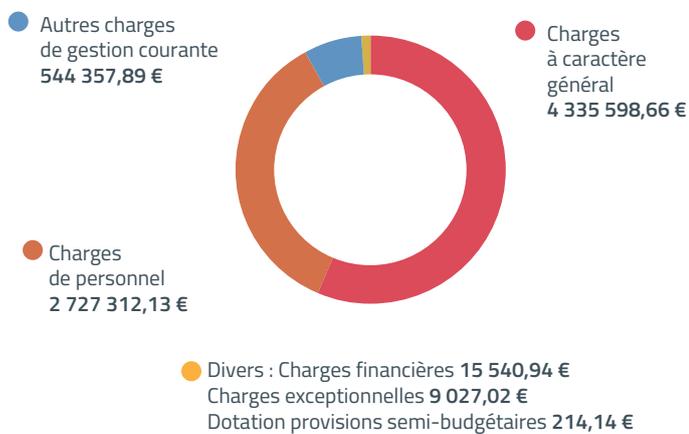


Le Syndicat gère 4 budgets : un budget principal et 3 budgets annexes dédiés respectivement aux prestations de service de l'éclairage public, aux installations de recharge des véhicules électriques (IRVE) et la production d'énergies renouvelables.

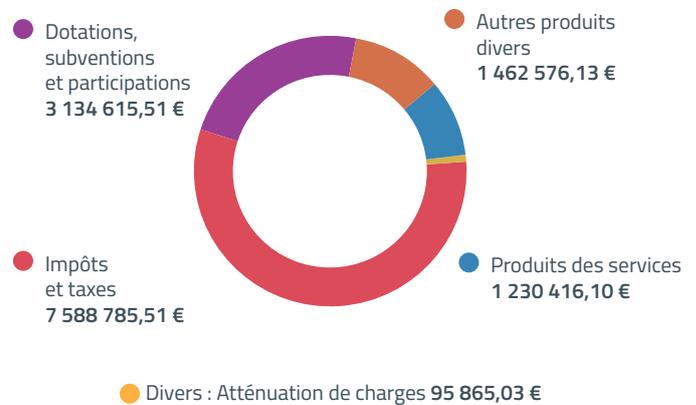
Le Syndicat a dépensé près de 28,3 millions d'euros en 2024 : 8,2 millions d'euros en fonctionnement et 20,1 millions d'euros en investissement.
En parallèle, le Syndicat a encaissé un peu plus de 33,9 millions d'euros de recettes, avec respectivement 13,7 millions d'euros en fonctionnement et 20,2 millions d'euros en investissement.

LES DÉPENSES ET RECETTES CONSOLIDÉES DE FONCTIONNEMENT EN 2024

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2024



Les recettes réelles de fonctionnement en 2024



Tous budgets confondus, les dépenses réelles de fonctionnement du Syndicat se sont élevées à 7 632 050,78 €.

Les charges à caractère général s'établissent à 4 335 598,66 € pour cet exercice, soit 57 % des dépenses de fonctionnement. Il s'agit principalement des charges courantes de la structure avec néanmoins 3 grands postes de dépenses que sont la consommation d'électricité (bornes IRVE et éclairage public), la maintenance de l'éclairage (éclairage public, éclairage des infrastructures sportives et signalisation lumineuse tricolore) et le fonctionnement des réseaux de chaleur (Aiguillon, Castillonnès et Lagarrigue).

Les charges de personnel représentent 36 % des dépenses pour un montant total de 2 727 312,13 €.

Les charges de gestion courante (544 357,89 €) comprennent les indemnités des élus, les subventions versées par le Syndicat (Fonds de Solidarité Logement par exemple), la participation au Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique et la subvention annuelle au Comité des œuvres sociales des fonctionnaires territoriaux de l'Agenais.

Les charges financières correspondent aux intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement des réseaux de chaleur d'Aiguillon et de Castillonnès (15 540,94 €).

Les charges exceptionnelles et impôts sur les sociétés (9 027,02 €) correspondent à des régularisations sur exercices antérieurs et au paiement de l'impôt sur les sociétés pour le budget annexe Energie Renouvelable.

Les dotations aux provisions semi-budgétaires s'élèvent à 214,14 € correspondant au provisionnement de créances incertaines sur le budget principal et sur le budget annexe Energie Renouvelable.

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles s'établissent à 13 512 328,28 €.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité intégrée depuis 2023 au sein de l'accise sur l'électricité, représente à elle seule 56 % des recettes de fonctionnement du Syndicat pour un montant de 7 588 785,51 €. Elle repose sur les quantités consommées d'électricité par les usagers avec un tarif exprimé en euro par mégawattheure (€/MWh).

2^{ème} poste de recettes, **les dotations et subventions** s'établissent à 3 134 615,51 €. Il s'agit des contributions des communes liées à l'éclairage public (contribution pour travaux neufs, contribution pour la consommation d'électricité, forfait d'exploitation et maintenance), la contribution annuelle des communes de 0,22 € / habitant et diverses subventions perçues par le Syndicat.

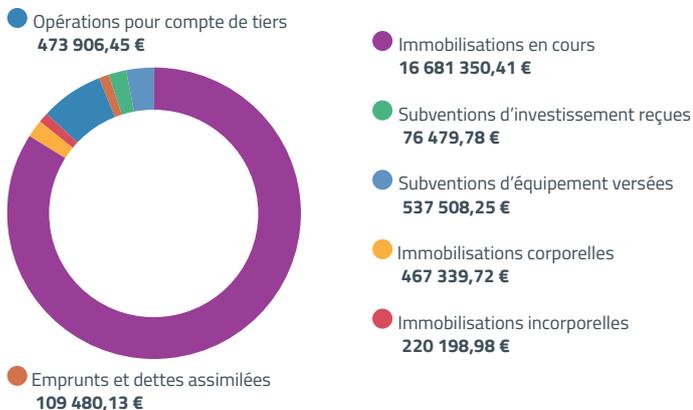
Les redevances R1 versées par les concessionnaires au titre de l'électricité (1 108 269,61 €) et du gaz (146 515,12 €), la participation des autres Syndicats d'Énergie de Nouvelle-Aquitaine au fonctionnement du réseau MOBIVE constituent la majorité des recettes encaissées au chapitre 75 (207 791,40 €).

La vente de chaleur, les abonnements et consommations liés au réseau MOBIVE, la vente de chaleur issue des chaufferies d'Aiguillon, Castillonnès et Lagarrigue, la vente d'électricité issue des centrales photovoltaïques, le remboursement des audits énergétiques, la vente du cuivre ainsi que les redevances d'utilisation des réseaux d'électricité et d'éclairage public par d'autres opérateurs représentent un montant de 1 230 416,10 € au titre des produits et services.

Les atténuations de charges (95 865,03 €) correspondent au remboursement par les organismes d'assurances des charges de personnel des agents en arrêt maladie.

LES DÉPENSES ET LES RECETTES CONSOLIDÉES D'INVESTISSEMENT EN 2024

Les dépenses réelles d'investissement en 2024



Le Syndicat a dépensé 19 966 263,72 € au titre de ses politiques d'investissement à l'échelle du Lot-et-Garonne.

Les immobilisations en cours, 16 681 350,41 € (84 % du budget d'investissement), ont été consacrées aux **travaux de réseaux d'électrification et d'éclairage public** (15 461 967,41 €), aux **projets des réseaux de chaleur** de Villereal, Monflanquin, Cancon et Port Sainte Marie (884 640,03 €), et à la **création d'installations photovoltaïques** sur les bâtiments communaux (334 742,97 €).

Les travaux d'**enfouissement des réseaux en télécommunications** s'établissent pour leur part à 473 906,45 €.

Les travaux pour la construction de **réseaux de chaleur et de centrales photovoltaïques s'élèvent à 1 219 383,00 €.**

Le Syndicat a versé 537 508,25 € de **subventions d'équipement** (chapitre 204) pour le déplacement des réseaux gênants.

Les **immobilisations incorporelles** (frais d'études, acquisition de logiciels, géoréférencement des réseaux, etc.) se sont établies à 220 198,98 € (chapitre 20).

Les **immobilisations corporelles** (matériel informatique, mobilier, véhicules, réseaux de chaleur, bornes IRVE) s'élèvent à 467 339,72 €.

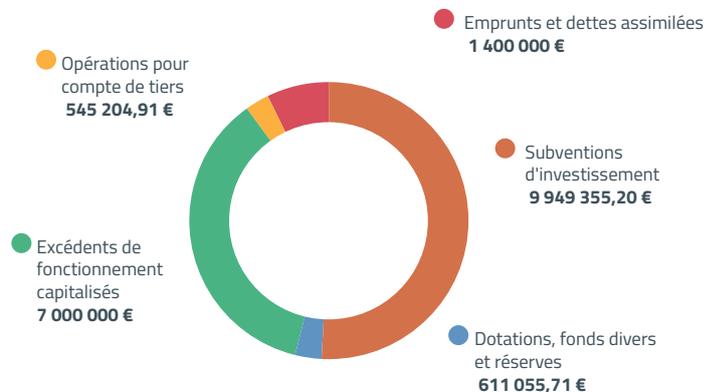
Le Syndicat a également versé une **avance remboursable** à son budget annexe Energie Renouvelable pour un montant de 1 400 000,00 €.

Le **remboursement du capital de l'emprunt** a été comptabilisé pour un montant de 109 480,13 €.

ACTIVITÉ COMPTABLE DU SYNDICAT 2024 – MÉMOIRE

Le Syndicat a émis 3 033 mandats de paiement et 2 450 titres exécutoires pour l'exercice 2024 soit un volume de + 16 % pour les dépenses et de -9,9 % pour les recettes par rapport à l'exercice précédent.

Les recettes réelles d'investissement en 2024



Enfin, les opérations pour compte de tiers qui retracent les dépenses liées à l'**enfouissement des réseaux de télécommunications** réalisées par le Syndicat pour le compte des communes s'établissent à 473 906,45 €.

Concernant les recettes d'investissement, elles s'établissent à 19 600 853,03 €.

Les dotations et fonds divers qui comprennent l'**affectation des résultats de l'exercice antérieur et le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**, représentent 39 % des recettes d'investissement soit 7 611 055,71 €.

Les subventions et participations (chapitre 13) comprennent les **subventions du CAS-FACE** au titre de l'électrification, la redevance d'investissement R2 versée par Enedis, les participations versées par le concessionnaire (PCT, article 8), les fonds de concours et participations perçues auprès des communes et des tiers pour un montant total de 9 949 355,20 €.

Au titre des emprunts et dettes assimilées, l'**avance remboursable** de 1 400 000 € versée par le budget principal à son budget annexe Energie Renouvelable apparaît également en recettes.

Enfin, les opérations pour compte de tiers retracent les recettes liées à l'**enfouissement des réseaux de télécommunications** (appels de fonds auprès des communes et des opérateurs de réseaux) : le montant s'établit à 545 204,91 €.

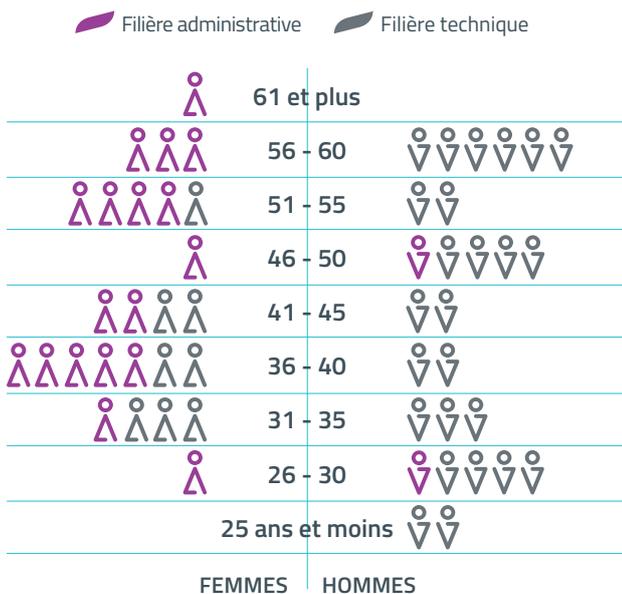


L'ÉQUIPE ET LES MOYENS

EFFECTIFS AU 31/12/2024

Catégorie	Titulaires et stagiaires		Contractuel de droit public Contrat d'apprentissage		Nombre par catégorie	Répartition par sexe	
	Filière administrative	Filière technique	Filière administrative	Filière technique		Homme	Femme
A	2	3	0	4	9	6	3
B	4	5	1	12	22	13	9
C	10	8	3	1	22	8	14
Total par filière	16	16	4	17	53	27	26
Total par Régime	32		21				
Total général	53				53		

Répartition de l'effectif par tranche d'âge



ACTION SOCIALE

Outre l'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) des fonctionnaires territoriaux de l'Agglomération Agenaise qui assure des prestations d'aides diverses, **TE 47 a mis en place une participation pour la prévoyance et la protection sociale complémentaire.**

Les agents bénéficient aussi d'un dispositif de titres-restaurants pour les titulaires, les stagiaires, contractuels de droit public, de droit privé et les agents non titulaires de droit public et de droit privé. La valeur faciale des titre-restaurants est de **8 € (50 % à la charge de l'agent et 50 % à la charge de l'employeur).**

Année 2024

Actions sociales	Nombre d'agents	Participation financière TE 47
Comité d'œuvres sociales COS	49	15 408,00 €
Titres restaurants	55	34 932,00 €
Participation employeur santé	38	8 500,00 €
Participation employeur prévoyance	28	4 368,00 €

ABSENTÉISME

Répartition de l'absentéisme par nombre de jours



AU 31 DÉCEMBRE 2024, L'EFFECTIF DE TE 47 EST DE 53 AGENTS :

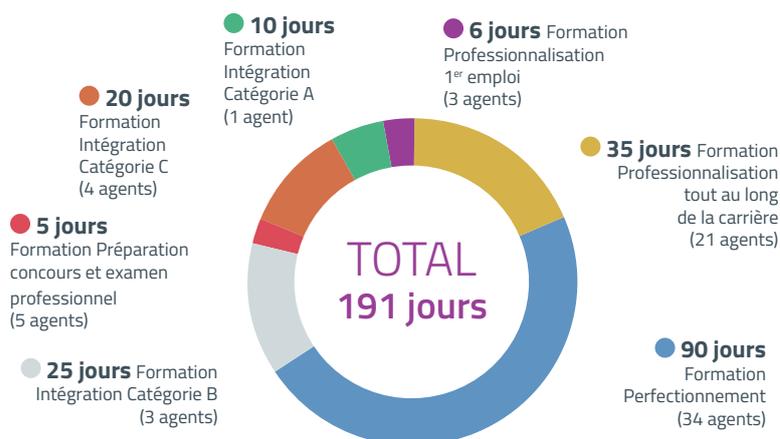
- ▶ 32 agents fonctionnaires titulaires et stagiaires
- ▶ 20 agents contractuels de droit public dont 2 CDI
- ▶ 1 contractuel de droit privé
- ▶ 1 détachement vers le secteur privé - Catégorie A - Filière Technique - non comptabilisé
- ▶ 1 détachement vers secteur privé - Catégorie A - Filière Administrative - non comptabilisé

FORMATION EN 2024

Le nouveau règlement de formation mise en place depuis 2018, a permis aux agents de bénéficier de 191 jours de formations au titre de l'année 2024, dispensées par le CNFPT, BERNAT CONSEIL et d'autres organismes spécialisés dans les différents domaines d'intervention de TE 47.

TE 47 a également adopté le Plan de Formation Mutualisé (PFM) en Territoire Agenais proposé par l'antenne CNFPT d'Agen.

Nombre de jours par catégories de formation



LES MOUVEMENTS ET CARRIÈRES DU PERSONNEL AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

PÔLE RESSOURCES

- Renouvellement contrat au 1^{er} avril 2024 CDD 1 an d'un Technicien Santé et Sécurité au Travail
- Stagiairisation au grade d'adjoint administratif au 1^{er} avril 2024 d'une Assistante comptable et financière
- Recrutement au 1^{er} avril 2024 CDD 3 ans d'une Assistante comptable et financière
- Non renouvellement du contrat au 1^{er} mai 2024 an d'une Assistante comptable et financière
- Recrutement par voie de mutation au 1^{er} juillet 2024 d'une Assistante comptable et financière
- Recrutement sur un emploi non permanent au 1^{er} juillet 2024 d'un Agent d'entretien
- Avancement de grade au 15 juillet 2024 d'un Agent d'accueil, Adjoint administratif principal de 2^e classe
- Départ par voie de mutation le 12 octobre 2024 d'une Responsable du Pôle Ressources

PÔLE JURIDIQUE

- Stagiairisation au grade d'adjoint administratif au 16 mars 2024 d'un Chargé de la gestion des conventions de servitude

PÔLE COMMUNICATION

- Recrutement au 20 septembre 2024 CDD 3 ans d'une Responsable adjoint du Pôle Communication
- Recrutement au 20 septembre 2024 CDD 3 ans d'une Chargée de développement Web et communication digitale

PÔLE ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Recrutement au 15 janvier 2024 CDD 3 ans d'un Chargé d'affaires EP
- Titularisation au 19 mars 2024 d'un Chargé d'affaires EP
- Stagiairisation au grade d'adjoint administratif au 17 avril 2024 d'une Assistante administrative
- Recrutement au 1^{er} juillet 2024 CDD 3 ans d'un Chargé d'affaires EP
- Un Départ retraite au 1^{er} février 2024

PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- Titularisation au 1^{er} janvier 2024 d'un Économiste de flux
- Démission au 31 mai 2024 d'un Chargé de Mission chaleur renouvelable
- Stagiairisation au grade d'adjoint administratif au 1^{er} octobre 2024 d'une Assistante technico-administrative
- Renouvellement contrat CDD 3 ans au 1^{er} novembre 2024 d'une Chargée de Mission développement photovoltaïque

PÔLE ÉLECTRIFICATION RURALE

- Recrutement au 1^{er} février 2024 sur un emploi non permanent CDD 1 an d'une Assistante administrative
- Renouvellement contrat au 1^{er} mars 2024 CDD 1 an d'un Chargé d'affaires ER
- Renouvellement contrat au 1^{er} juin 2024 CDD 1 an d'un Chargé d'affaires ER
- Un Départ retraite au 1^{er} janvier 2024

PÔLE CONCESSIONS ET DONNÉES

- Un Détachement SEM Avergies au 1^{er} juillet 2024
- Une Titularisation au 1^{er} février 2024 Cartographe géomaticien
- Recrutement d'un alternant au 24 septembre 2024, géomaticien
- Recrutement au 1^{er} décembre 2024 CDD 3 ans d'une Technicienne SIG - Géomaticienne

Réussite concours technicien :

- 3 agents (2 au Pôle Ressources, 1 au Pôle Transition Énergétique).

Réussite examen professionnel rédacteur principal de 2^e classe :

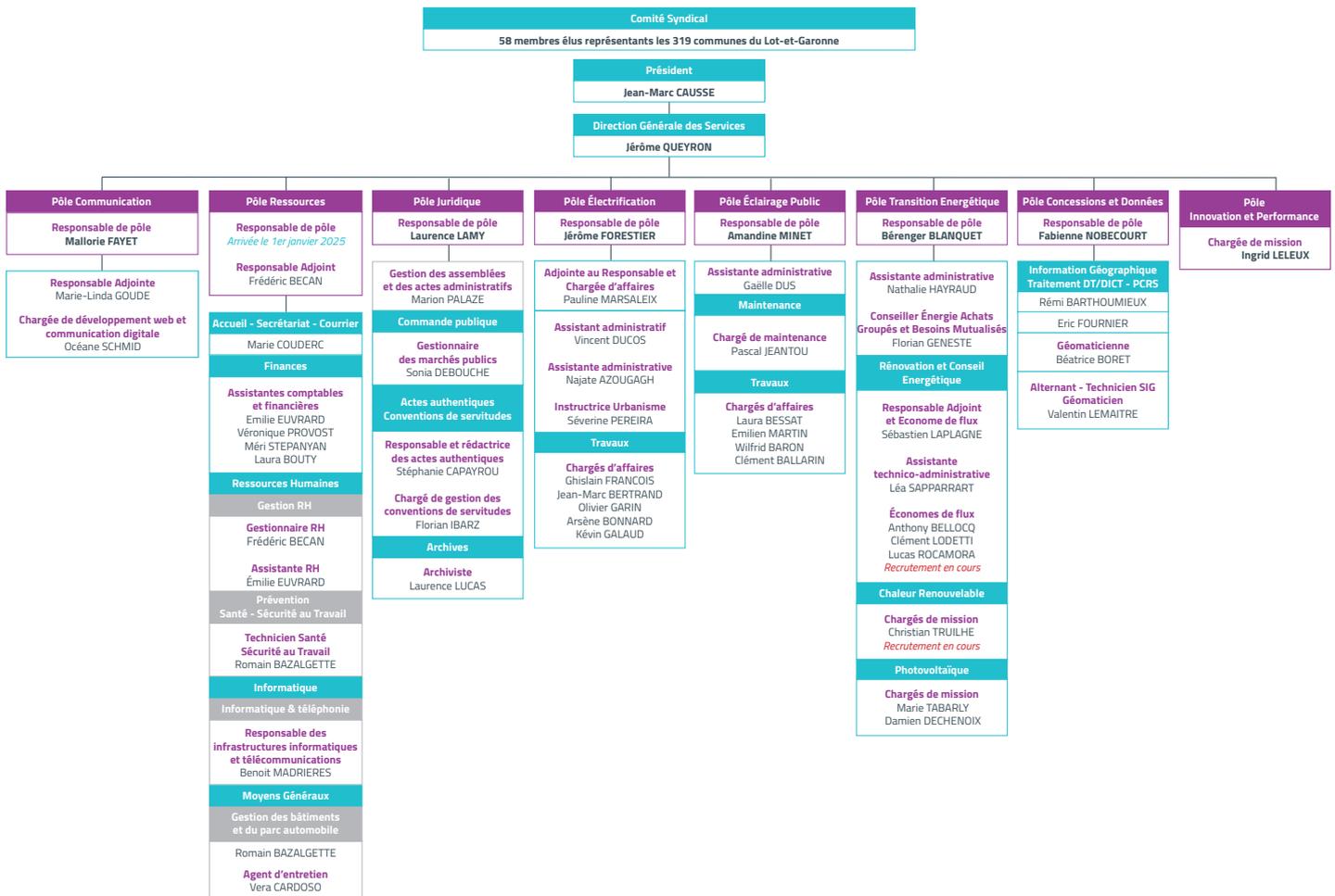
- 1 agent au Pôle Juridique

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE TE 47



AU 31 DÉCEMBRE 2024

Organigramme des services de TE 47



NOUVELLES ACTIONS TE 47

Pour que l'action publique soit toujours innovante et performante, TE 47 a mis en œuvre de nouvelles actions.



LE PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ (PCRS)



UNE INFORMATION GÉOGRAPHIQUE SOCLE POUR AFFINER LA CARTOGRAPHIE DE TOUT LE LOT-ET-GARONNE

Le PCRS c'est quoi ?

Le PCRS est un fond de plan, très précis de 5 à 10 cm près, qui permet -entre autres- à chaque gestionnaire de réseaux, de positionner de façon exacte ses réseaux sur un fond de plan unique.

La création de ce PCRS, découle de la réforme anti-endommagement des réseaux et d'une obligation réglementaire introduite par l'article 4 de l'arrêté du 22 décembre 2015 dont l'objectif est de contribuer à la réduction des dommages sur les biens et les personnes à l'occasion des travaux.

L'utilisation du PCRS est également bien plus large que cela, avec un développement possible dans le champs économique, touristique ou autre du fait de sa lecture très fine du territoire.

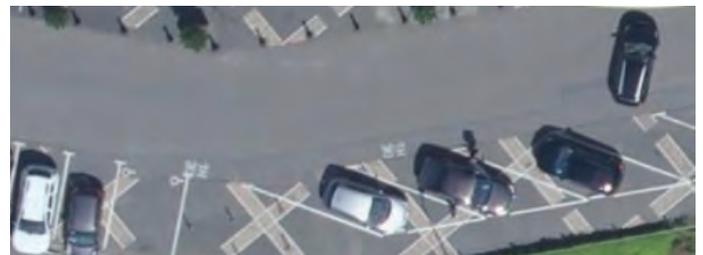
Les gestionnaires de réseaux ont l'obligation d'utiliser ce PCRS, notamment dans leur réponse aux DT-DICT¹ - à partir du 1^{er} janvier 2026.

¹ Déclaration de Travaux (DT) et Déclaration d'Intention de Commencer des Travaux (DICT)



TE 47, AUTORITÉ PUBLIQUE LOCALE COMPÉTENTE DANS LA RÉALISATION D'UN PCRS

Depuis le 18 octobre 2022, TE 47 a inscrit l'activité PCRS dans ses statuts. À ce titre, TE 47 est désormais Autorité Publique Locale Compétente (APLC) pour la réalisation et la coordination du PCRS en Lot-et-Garonne. TE 47 coordonne les parties prenantes, assure le montage financier global, anime le projet, le pilote et met en place les étapes de la mise à jour de l'outil.



Exemples de rendus orthophotos PCRS avec une précision de 5 cm



UN PROJET COLLECTIF ET DÉPARTEMENTAL, EN PARTENARIAT AVEC LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU TERRITOIRE

2024 a été une année consacrée aux échanges en vue d'élaborer la convention de partenariat pour la réalisation du PCRS au périmètre du Lot-et-Garonne pour une période initiale de 5 ans.

La répartition financière entre tous les acteurs publics (collectivités locales) et privés (gestionnaires de réseaux) a été faite avec un budget estimatif du projet d'environ 1,4 M €, couvrant à la fois l'acquisition des données, leur contrôle, traitement, hébergement ainsi que les phases de mise à jour et d'animation de toute la démarche.



Un planning pluri-annuel

Année
2023
2024

Année
2024
2025

Fin 2025
1^{er} semestre
2026

- ▶ Concertation avec les différents acteurs impliqués
- ▶ Conventonnement avec toutes les parties
- ▶ Bouclage du financement
- ▶ Acquisition des données pour 1/3 du territoire via le marché porté par Enedis
- ▶ Phase d'acquisition des autres données (2/3 du département) par un prestataire à retenir dans le cadre d'un marché lancé par TE 47
- ▶ Restitution et contrôle des données,
- ▶ Déploiement des solutions techniques de consultation/diffusion afin de satisfaire au plus tôt à l'échéance du 1^{er} janvier 2026

INFOGÉO 47



UNE NOUVELLE MISSION GÉOGRAPHIQUE AU CŒUR DU TERRITOIRE

En 2024, le Centre de Gestion (CDG 47) Lot-et-Garonne a proposé à TE 47 de reprendre la mission InfoGéo 47 qu'il avait créée depuis 2011 et dont il souhaitait se dessaisir.

Ainsi, en juillet 2024, TE 47 a délibéré favorablement **pour reprendre cette mission au 1^{er} janvier 2025** avec pour ambition de maintenir un service de qualité équivalent auprès des collectivités adhérentes.

INFOGÉO 47 : QU'EST CE QUE C'EST ?

InfoGéo 47 est un Système d'Information Géographique, permettant :

- ▶ **au grand public** de découvrir les points d'intérêt du département
- ▶ **aux adhérents** (commune, EPCI, syndicats etc..) d'accéder à différentes applications métier (urbanisme, funéraire..) ainsi qu'à des données géographiques ciblées (cadastre, réseaux publics etc..).

UNE ÉQUIPE DE TE 47 DÉDIÉE À CETTE NOUVELLE MISSION ET AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Pour réaliser cette nouvelle mission, une équipe dédiée de **2 géomaticiens-cartographes** a été constituée au sein du pôle Concessions et Données. Cette nouvelle équipe au sein de TE 47 sera entièrement dédiée à la nouvelle mission.

Ainsi, les géomaticiens de TE 47 ont pu bénéficier d'une formation au service global auprès du CDG 47 qui assurait jusqu'à présent cette prestation. TE 47 gardera les mêmes services et prestations que proposait le CDG 47 à savoir :

- ▶ un accueil téléphonique 5J/5,
- ▶ une prise en charge des questions des collectivités via des tickets d'intervention avec la mise en place dédiée d'un outil de gestion de ces tickets d'intervention,
- ▶ une maintenance curative des éditeurs de logiciels si nécessaire,
- ▶ une prise en main à distance sur le poste de l'agent de la collectivité,
- ▶ des formations adaptées aux outils proposés.

Pour mettre en place ce nouveau service, TE 47 a lancé en août 2024 un marché public pour retenir un prestataire capable de délivrer les prestations à savoir la mise en œuvre, assistance, hébergement et maintenance de ce SIG mutualisé.

Les partenariats avec l'éditeur de la solution d'urbanisme et de voirie ont quant à eux pu être pérennisés via une centrale d'achat publique.



PROGRAMME LIBELLULE

MISE EN PLACE D'ANIMATIONS DE SENSIBILISATION SUR LES ÉNERGIES AUPRÈS DES SCOLAIRES

« *La sensibilisation est le meilleur agent pour le changement* »
Eckhart Tolle

TE 47 a lancé en décembre 2024, le programme **LIBELLULE, les ateliers de la transition** dans les établissements scolaires. L'objectif est de favoriser la prise de conscience des enfants sur l'importance d'agir pour le climat et sensibiliser aux comportements économes en énergie.

TE 47 déjà engagé dans le programme **ECOLOUSTICS de 2017 à 2022** - programme soutenu par le Ministère de l'Éducation Nationale auprès de la FNCCR au niveau national et par la DSDEN du Lot-et-Garonne au niveau départemental - a organisé des animations sur les énergies dans les écoles inscrites du département. Le concours proposé au niveau national a d'ailleurs récompensé les élèves d'une classe de la commune d'Aubiach. Mais le dynamisme du programme s'est peu à peu essoufflé suite aux contraintes dues au COVID (confinements, protocoles sanitaires).

TE 47 propose donc de **soutenir le programme scolaire** face aux grands enjeux de Développement Durable de la planète à travers de nouveaux ateliers pédagogiques. A noter que ces animations sont un moyen de **répondre aux objectifs de Développement Durable : N° 4 « Education de qualité » et N° 7 « Énergie propre »**.

TE 47 s'appuie sur les élus des communes, avec qui il travaille en étroite



collaboration, pour identifier et promouvoir ses actions auprès des écoles élémentaires. C'est ainsi qu'une **trentaine de classes se sont inscrites, représentant plus de 700 élèves**.

L'animation sur les énergies a été **créée sur-mesure par l'association Au Fil des Séounes**. Les ateliers sont **gratuits, ludiques et interactifs**. En 2 heures, ils expliquent les différentes énergies et invitent à plus de **sobriété**, dans un discours à la fois réaliste et optimiste. Les enfants, qui seront les adultes de demain :

- ▶ **Comprennent les enjeux** de la planète et **se questionnent** face à l'utilisation des énergies
- ▶ **Apprennent à développer un esprit critique** de notre **impact sur le climat et la biodiversité**
- ▶ **Faciliteront le changement de comportement** car ils sont de véritables ambassadeurs auprès de leurs familles

À la fin de la séance, un autocollant est offert à chaque élève afin de **laisser une empreinte** et marquer leurs esprits des messages délivrés.



Un jeu-concours au niveau départemental

« **LE DÉFI LIBELLULE** » est également proposé. La classe gagnante remportera une fresque sur le thème de la transition énergétique, à laquelle les élèves seront fiers de participer avec un artiste local et qu'ils pourront ensuite exposer au sein de l'école. Cette **fresque représentera « l'école de demain »** imaginée par les élèves eux-mêmes pour laisser une vision encourageante et responsable quant à l'utilisation des énergies. Le message passera ainsi auprès des futures générations. Enfin, toutes ces actions sont relayées par les médias (presse, radio, magazine...) **valorisant toutes les parties prenantes dans l'accélération nécessaire de la transition énergétique**.

Libellule se prépare pour de nouvelles aventures et ambitionne de proposer à l'avenir des animations adaptées aux enfants des niveaux CP et CE1.

Inscriptions sur www.te47.fr, onglet « Missions/Actions pédagogiques ».



SEM AVERGIES

La Société d'Economie Mixte (SEM) AVERGIES a été créée le 29 avril 2019 à l'initiative de TE 47 (actionnaire à 85 %) et de ses co-actionnaires, Séolis PROD (10 %), Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes (2,74 %) et Crédit Agricole Aquitaine (2,26 %).

22 nouvelles centrales solaire une unité de méthanisation et une station BioGNV ont été mises en service en 2024 représentant 19 GWh et une économie de 3 950 tonnes de CO₂.

www.avergies.fr



ACTIVITÉ DE LA SEM AVERGIES

INDICATEURS FINANCIERS

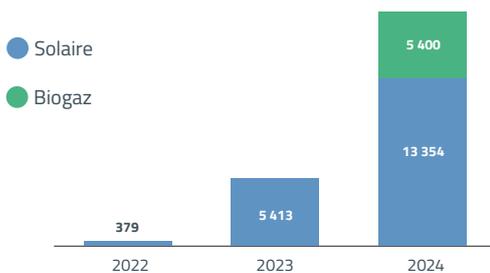
AU 31/12/24

Compte de résultat

	2023	2024
CHIFFRES D'AFFAIRES	589 807 €	669 267 €
CHARGES D'EXPLOITATION	-637 199 €	- 818 269 €
RÉSULTAT FINANCIER	277 456 €	355 557 €
RÉSULTAT NET	294 790 €	295 194 €

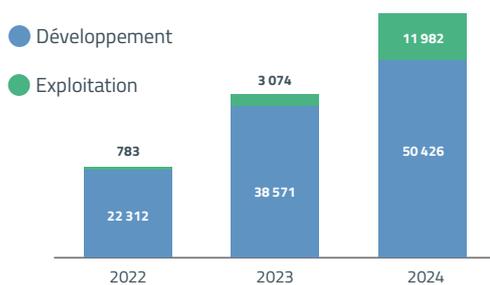
LA PRODUCTION D'ÉNERGIE

Production (MWh)
(hors investissements participatifs)



LES PROJETS EN DÉVELOPPEMENT ET EN EXPLOITATION

Bâtiments et Ombrières solaires
Puissance installée - kWc



L'année 2024 est marquée par la mise en service de 22 projets totalisant 9 148 kWc de puissance dont les projets publics suivants :

- ▶ les préaux d'école de Damazan, de Pujols,
- ▶ le stade Armandie,
- ▶ les services techniques du Smictom Lot-et-Garonne-Baïse à Vianne et de la communauté de communes Bastides en Haut Agenais Périgord à Monflanquin,
- ▶ la caserne du SDIS 47 à Monflanquin,
- ▶ les ombrières des communes de Prayssas, Le Passage,
- ▶ la maison de santé de la communauté de commune Coteaux et Landes de Gascogne à Casteljaloux
- ▶ le complexe Tir à l'Arc de la commune de Boé

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS



Construction de l'unité Métha Alliance à Sainte-Colombe-de-Villeneuve



La caserne du SDIS 47 à Monflanquin



Ombrières à Poudenas



Bâtiment logistique à Bon-Encontre

